

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 À 09 H 30**

(Convocation du 23 novembre 2018)

Aujourd'hui vendredi trente novembre deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15  
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

***Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.***

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 38

## **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPE** : Si vous voulez bien prendre place, la séance est ouverte.

Je voudrais commencer en évoquant la situation de l'usine FORD de Blanquefort qui nous tient à cœur aux uns et aux autres. Vous connaissez le point où nous en sommes aujourd'hui. FORD EUROPE a donc pris la décision de se retirer. Sur la table, il y a une proposition de reprise d'un groupe qui s'appelle PUNCH, une entreprise strasbourgeoise qui a déjà réalisé une opération du même type à Strasbourg. Cette offre, après l'examen que nous en avons fait, nous paraît sérieuse et crédible. Ce que nous souhaitons, c'est que FORD facilite les choses pour que cette opération puisse s'aboutir. Cela n'est pas encore tout à fait le cas. La décision de FORD a été reportée au 10 décembre, ce qui peut être interprété comme un signal plutôt positif à savoir que les discussions se prolongent, mais FORD fait toutes sortes de réserves ou a toutes sortes de réticences alors que sa participation est quand même très importante, notamment par des commandes suffisantes pour permettre à l'opération de reprise de démarrer. L'objet de cette motion que nous vous proposons, vous avez le texte sur table, est d'apporter notre soutien à cette solution de reprise, et évidemment d'apporter notre soutien aux salariés qui continuent à faire preuve de beaucoup de sang-froid et de beaucoup d'esprit de responsabilité comme on l'a vu récemment lors de la manifestation organisée à Blanquefort. Je pense que Madame la Maire de Blanquefort voudra rajouter un mot sur ce dossier. Je lui passe la parole.

**Mme FERREIRA**

**(n°100) Motion de soutien aux salariés de l'usine Ford de Blanquefort**

**Mme Véronique FERREIRA** : Oui, merci Monsieur le Président, même si de toute façon, vous avez dit l'essentiel, juste à rajouter les prétextes qu'utilise FORD à l'heure actuelle pour repousser la reprise. Dans un premier temps, c'était la question du business plan du plan produit de PUNCH que FORD estimait insuffisant. Aujourd'hui, un autre business plan leur a été proposé il y a quelques jours, et effectivement, d'après les analyses faites, cela va être difficile pour FORD de le repousser. Maintenant, le nouvel argument, enfin ancien, mais c'est celui qu'ils mettent en avant aujourd'hui, c'est de dire que pour les ouvriers, cela serait mieux, la fermeture, parce qu'il y aurait plus d'argent sur la table via le plan social d'entreprise (PSE) que par la reprise. Là, cela devient un prétexte totalement fallacieux. Non seulement on se bat tous ensemble pour l'usine FAI, ses emplois induits et sous-traitants derrière, et je voudrais que l'on n'oublie pas qu'à côté, on a l'usine GFT aujourd'hui 1 300 emplois, FORD actionnaire à 50 %, et encore plus important : FORD

unique client. Si FORD continue à dire qu'un PSE est préférable à une reprise, on se retrouvera, finalement, dans une situation probablement identique sur l'usine voisine avec 1 300 personnes. Donc, le combat que nous menons tous ensemble, il est non seulement pour l'immédiateté, mais il est aussi pour le moyen et le long termes.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, Monsieur le Président, nous soutiendrons, bien entendu, cette motion, mais en y apportant quelques éléments que je vais dire très rapidement. FORD, depuis des mois, a affiché son intention de fermer son usine de Blanquefort sans concertation ni aucun effort de recherche de solution pour pérenniser le site et lui donner un avenir. 900 emplois sont concernés, sans compter les 3000 induits sur l'ensemble du Département. Ce serait un désastre avec de lourdes conséquences pour de très nombreuses familles girondines. FORD a des responsabilités face aux salariés et à l'ensemble des collectivités qui l'ont soutenu financièrement durant toutes ces années. Des dizaines de millions d'euros versés sans aucune contrepartie, et avec à la clé une fermeture annoncée du site, la perte de 900 emplois et de leurs compétences. C'est inacceptable. Cela est à mettre d'ailleurs en parallèle avec les 7 millions d'euros que FORD aurait rapportés aux institutions - lu dans la presse hier - mais en oubliant un peu vite les énormes profits engrangés par le travail des salariés de FORD. FORD a une responsabilité sociale et doit l'assumer. FORD ne doit en aucun cas dicter le calendrier de l'avenir du site. Un repreneur, PUNCH, mondialement reconnu dans le domaine automobile, a manifesté son intérêt. Les collectivités et l'État doivent permettre à ce repreneur d'avoir le temps nécessaire pour finaliser la reprise et ainsi assurer un avenir industriel au site et un emploi aux salariés, dans des conditions équivalentes. FORD aujourd'hui exerce une forte pression sur PUNCH prétendant même dans SUD-OUEST hier que son PSE serait plus avantageux pour les salariés que le plan de reprise de PUNCH. Mais depuis quand le chômage vaut mieux qu'un emploi ? L'État et nos collectivités doivent tout faire pour imposer à FORD d'étudier et d'accompagner sérieusement toute alternative possible qui permettrait de maintenir l'emploi, sans toutefois que les salariés aient à faire des sacrifices sur leurs conditions salariales.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui souhaite rajouter quelque chose ? Je crois que nous sommes unanimes sur ce dossier. Je voudrais souligner que la très forte cohésion de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, des communes concernées est utile. Elle fait peser une forte pression sur FORD qui, sans cela, aurait mis la clé sous la porte depuis bien longtemps dans des conditions catastrophiques. Ils se comportent mal. Comme Max GUICHARD vient de le dire, ils sont quand même en train de saboter l'opération de reprise en racontant un peu n'importe quoi aux salariés. Donc, là, il faut, à nouveau, que nous manifestations notre cohésion et notre détermination. Je pense que cette motion est adoptée à l'unanimité. Personne n'est contre ? Pas d'abstention non plus ? Je vous en remercie. Il faudra lui donner la publicité qu'elle mérite.

**Unanimité**

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2018 – ADOPTION**

**M. le Président Alain JUPPE** : Je voudrais vous soumettre le PV de la séance du 12 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de modification ? Il est donc adopté.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain JUPPE** : Je vais demander à Monsieur PUJOL et à Madame JACQUET d'assurer le secrétariat de la séance.

Avant qu'ils n'appellent les délibérations regroupées, je voudrais juste vous expliquer pourquoi j'ai retiré la délibération qui était prévue sur les questions de mobilité. J'ai rencontré tout récemment, pour un déjeuner de travail, le Président de la Région. Nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre d'objectifs, et en particulier sur l'idée de bâtir ensemble un schéma ferroviaire sur la Métropole, et au-delà d'ailleurs dans le cadre du SMINA, du syndicat mixte, de façon à pouvoir présenter un front uni vis-à-vis d'une SNCF qui continue à traîner des pieds. Nous sommes en train de travailler à ce schéma, et l'idée, c'est de présenter à peu près, en tout cas en des termes très voisins, une délibération au Conseil régional et une délibération au Conseil de Métropole au plus tard au mois de janvier pour, là aussi, faire front commun. Voilà la raison de ce retrait. Je dois dire que, par ailleurs, le projet de loi sur les mobilités n'apporte pas vraiment de réponses aux questions que nous avons posées au Gouvernement, qu'il s'agisse de l'accélération des travaux sur la rocade, et notamment sur la jonction entre l'A10 et le Nord de la rocade ou sur toute une série d'autres sujets. Je compte relancer le Ministère et le Préfet, sur la question de la circulation des poids lourds sur la rocade parce que non seulement cela génère de la congestion, mais maintenant de l'insécurité. Il y a eu un mort, il y a peu de temps, et une personnalité bordelaise - peu importe que ce soit une personnalité ou pas, ce serait le cas même pour quelqu'un d'anonyme - Monsieur Alfredo JULIO est, en ce moment, dans un coma profond parce qu'il y a eu encore une collision sur la rocade avec un poids lourd. Cela commence à bien faire. Je crois qu'aujourd'hui la prise de conscience que cette circulation de poids lourds est une des causes principales de la congestion de l'agglomération est en train de s'imposer. Donc, je vais relancer la question de savoir si on ne peut pas interdire cette circulation pendant les heures de pointe. Je vois bien les difficultés auxquelles cela se heurte, mais il faut que l'on repose la question et que l'on discute sérieusement avec l'État sur les mesures à prendre.

Je vous propose de ne pas ouvrir peut-être le débat là-dessus. On aura l'occasion d'en reparler, on l'a fait déjà à plusieurs reprises, mais je voulais vous dire que l'on n'est pas inactif. Les Maires de la Rive Droite, j'ajoute cela aussi, m'ont demandé une séance de travail pour réfléchir à l'accélération de nos projets sur la Rive Droite. Donc, je vais leur proposer de nous rencontrer au mois de décembre pour faire le point.

Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord comme vous l'avez indiqué, il n'y a pas d'affaire n°76. Les affaires 4, 17 et 64 portent sur des désignations. Les noms des personnes proposées figurent dans l'ordre du jour qui a été déposé sur la table.

### **Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Monsieur le Président : affaire n° 2,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaire n° 3,
- ✓ Délégation de Madame Dominique IRIART : affaire n° 4,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT : affaire n° 5,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n° 6 et 7, et 9 et 10,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 11 et 13,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaire n° 14,

- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n° 16 à 40,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n° 42 à 43 et 46 à 48,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL, affaires n° 49 à 50,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 51 à 61,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n° 62 à 64,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 65 à 72,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaire n° 73,
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaire n° 75,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 77 à 83 et 85 à 88,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 89 à 90,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n° 92 à 94,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaire n° 95,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOUL, affaire n° 96,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n° 97,
- ✓ Délégation de Madame Mme. Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n° 98.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Comme d'habitude, j'appelle les remarques, les observations ou les votes distincts sur ces délibérations regroupées. Monsieur Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, Monsieur le Président, sur la 3 : « Mutualisation – cycle 4 », nous nous abstiendrons. Et 24, 25, 26, 27, 29, 30, 32, 36, 37, 38, 39, 40, ce sont les VEFA : nous voterons contre. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Y a-t-il d'autres votes à signaler ? Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, notre groupe s'abstiendra sur les délibérations 34 et 35 et votera contre la délibération 57. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est noté. Pas d'autres remarques ?

**Mme. Béatrice DE FRANÇOIS** : Non-participation à la 33 en tant que Présidente d'AQUITANIS.

**M. le Président Alain JUPPE** : Très bien, c'est noté aussi. Les délibérations regroupées, sous ces réserves, sont adoptées.

**M. JUPPE**

**(n°2) Renouvellement des membres du C2D - Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

(n°3) Cycle 4 de la mutualisation des services - Conventions de création de services communs et avenants aux conventions - Contrats d'engagement et avenants aux contrats - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
 Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**Mme IRIART**

(n°4) Représentation de Bordeaux Métropole à la Commission de la formation et de la vie universitaire, de l'Université de Bordeaux Montaigne - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

**M. DUPRAT**

(n°5) Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM 2019 - Modifications du réseau de bus avec l'extension du tramway ligne C à Villenave d'Ornon et autres adaptations liées aux renforts tram et desserte de l'aéroparc - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°6) Le Haillan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Opération d'aménagement économique des 5 chemins - Dossier environnemental unique - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°7) Aquitec - Salon de l'orientation, de la formation de l'emploi et des métiers en Aquitaine 2018-2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°9) PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus - avenue du Haut Lévêque - avenue Gustave Eiffel - Aménagement d'un couloir bus en site propre pour une ligne de bus à niveau de service performant - Requalification générale des espaces publics - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

**Mme CALMELS**

(n°10) PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus avenue Gustave Eiffel - rue Langevin - rue Perrin - rue Dassault - rue Gutenberg - rue Appell - rue Arsonval - rue Léonard de Vinci Projet de voirie - Confirmation de Décision de Faire - Approbation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°11) Mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) 2018 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°13) Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite (GIP-GPV) - Programme d'actions 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL

**M. LABARDIN**

(n°14) Parc de stationnement - Garage rue de Bègles à Bordeaux - Membre de l'Association syndicale libre (ASL) du 120, rue de Bègles - Régie Parcub - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°16) Versement transport - Exonération - Mise en place - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°17) Participation au capital social de la Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à Loyer Modéré (SCIC d'HLM) AXANIS - Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au conseil d'administration de la SCIC d'HLM - Désignation - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

**M. BOBET**

(n°18) SA d'HLM COLIGNY - Réaménagement de 12 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°19) SA d'HLM Le Foyer - Demande de réitération de la garantie Métropolitaine concernant le réaménagement d'un emprunt GAIA CT dont le montant est de 785 000 euros, souscrit auprès de la CDC et destiné à l'achat d'un terrain rue Maumey sur la commune de Bruges - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°20) SA d'HLM Vilogia - Fusion-Absorption de la SEMI de Blanquefort - Demande de transfert de la garantie Métropolitaine au profit de la SA d'HLM Vilogia, pour un emprunt de type PSLA, d'un montant initial de 1 100 000 euros souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°21) SA d'HLM Vilogia - Fusion-Absorption de la SEMI de Blanquefort - Demande de transfert de la garantie Métropolitaine au profit de la SA d'HLM Vilogia, pour un emprunt de type PLS, d'un montant initial de 1 100 000 euros souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°22) DOMOFRANCE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement pour la rénovation de logements sociaux sur Bordeaux Métropole - Prêt Bonifié d'un montant de 4 568 000 euros - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL

**M. BOBET**

(n°23) BORDEAUX - OPH métropolitain AQUITANIS - Charge foncière et construction de 47 logements collectifs locatifs, sis, résidence Paul Boncour, rue Raymond Lavigne - Emprunts d'un montant global de 5 793 003 euros, des types PLUS et PLAI, souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE  
FRANÇOIS

**M. BOBET**

(n°24) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, 80-84, rue de la Benauge, "Le Clos de la Bastide" - Emprunts d'un montant total de 709 663 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL

**M. BOBET**

(n°25) BORDEAUX - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 40 logements collectifs locatifs, quai Deschamps - Emprunts d'un montant total de 4 218 472 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE



**M. BOBET**

(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM LOGIS ATLANTIQUE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, au sein de l'opération dénommée "Equilibre", sise, 3 à 9 avenue de Labarde et 159 et 159 bis Boulevard Albert Brandenburg - Emprunts d'un montant total de 1 209 269 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°27) BRUGES - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, 22-26, avenue Conrad Gaussens - Emprunts d'un montant total de 1 625 479 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°28) BRUGES - SA d'HLM LOGIS ATLANTIQUE - Acquisition d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en vue de la réalisation de 32 logements collectifs locatifs, 87, avenue Conrad Gaussens - Emprunts d'un montant total de 3 411 251 euros, des types PLAI, PLUS, PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BOBET**

(n°29) EYSINES - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 27 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Mermoz", avenue Jean Mermoz - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 3 136 484 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°30) EYSINES - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Mermoz", avenue Jean Mermoz - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 202 019 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°31) GRADIGNAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, chemin de la Landette/avenue du Général de Gaulle - Emprunts d'un montant total de 705 636 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

**M. BOBET**

(n°32) MERIGNAC - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine du Vert d'Eau", 355-361 avenue Aristide Briand - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 609 735 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°33) TALENCE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Réalisation de 54 logements étudiants collectifs, avenue de l'Université, ENSAM, bâtiment C - Emprunts d'un montant total de 2 300 860 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

**M. BOBET**

(n°34) VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine de Geneste", Ilot 11, 108 avenue Mirieu de Labarre- Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 027 715 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame  
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL

**M. BOBET**

(n°35) VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs sociaux , sis, résidence " Domaine de Geneste ", Ilot 12, 108 avenue Mirieu de Labarre - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 758 820 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame  
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame  
CHAZAL

**M. BOBET**

(n°36) VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 5 logements individuels locatifs sociaux , sis, résidence "Le Coin d'Ornon", 104 avenue Ferdinand Granet, Chemin du Minaou - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 725 585 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame  
CHAZAL

**M. BOBET**

(n°37) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition foncière et construction, dans le cadre d'une VEFA, d'une résidence autonomie comprenant 36 logements collectifs locatifs, sise, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLUS d'un montant global de 4 521 493 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°38) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition en VEFA de 23 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLS d'un montant global de 2 900 410 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°39) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLS d'un montant global de 762 359 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°40) VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "l'Archipel", Chemin de Galgon - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 288 747 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. EGRON**

**(n°42) Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°43) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°46) Protocole d'accord égalité professionnelle femmes/hommes - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°47) Convention avec le fonds d'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°48) Groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires et mobiliers pour la petite enfance - Convention constitutive de groupement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RAYNAL**

**(n°49) Attribution de fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RAYNAL**

**(n°50) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus - Cofinancement des études techniques pour la mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) de la ligne haute-tension de 63 kV entre les postes sources Paillères et Pessac - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°51) Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine - Convention opérationnelle sur le thème du développement économique Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroport - Secteur "Deux Poteaux" - Délégation du droit de préemption à l'Etablissement public foncier (EPF) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°52) LORMONT- Avenue John Fitzgerald Kennedy, allée René Cassagne - Cession d'un terrain d'environ 4390 m² - Décision- Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°53) BRUGES - Rue des Ecoles - Projet d'aménagement d'ensemble à vocation d'habitat - Cession à la Société anonyme d'H.L.M Mésolia d'un terrain nu cadastré AT 122 - 123 - 124 - 128 - 310 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°54) Société civile immobilière (SCI) MERCURE, au capital de 152,00 euros, dont le siège est à GEMENOS (13420) Quai du Douard, Parc d'Activités - RN 8, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 347 827 081, dont Bordeaux Métropole détient 100% des parts sociales - Décision de nommer un gérant et de dissoudre la société - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°55) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Cession à la ville de Bordeaux d'un terrain pour la réalisation d'un gymnase - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°56) PESSAC - Avenues Jean Jaurès et Poujeau - Cession de deux biens immobiliers d'une contenance totale de 4a 34ca à la commune de Pessac - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°57) PESSAC - Mise en vente par adjudication d'une maison d'habitation sise 22 rue Roger Cohé - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,  
Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur  
HURMIC, Monsieur JOANDET

**M. MANGON**

(n°58) VILLENAVE D'ORNON - Rue Yvon Mansencal - Acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle AL 100 appartenant à la commune - Décision- Autorisation.

Unanimité

**M. MANGON**

(n°59) BLANQUEFORT- Réaménagement des gravières de Padouens nord - Cession d'un terrain à la commune pour la réalisation d'une base nautique - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°60) BEGLES - Opération de renouvellement urbain (ORU) de la cité Paty - Cession à Domofrance - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°61) Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine - Convention opérationnelle sur le thème du développement économique OIM Aéroport - Avenant n°1 - Modification du périmètre - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°62) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Réalisation d'une mare pédagogique dans le cadre du site Natura 2000 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines" - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°63) Groupement d'intérêt public Grand projet de ville (GIP GPV) Parc des coteaux - Animation et valorisation de la démarche du plan de gestion intercommunal - Contrats de codéveloppement 2018-2020 - Subvention - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame  
CHAZAL

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°64) Adhésion de Bordeaux Métropole au Parc naturel régional des Landes de Gascogne - Autorisation - Engagement - Désignation

Unanimité – Désignation effectuée

**M. PUJOL**

(n°65) Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°66) Pessac - Rue Chateaubriand - Projet de requalification générale - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation - Décision

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°67) Le Taillan-Médoc - Aménagement du carrefour avenue de Soulac / Chemin du Foin / Chemin de Tanaïs - Fiche action 3 - C04-519-0064 du codev 4 (2018-2020) - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°68) Bruges - Zone de fret de Bordeaux-Bruges - Requalification de la rue du Commandant Mollière - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°69) Mise en œuvre du service de viabilité hivernale sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°70) Projets de voirie sur Artigues-près-Bordeaux, Floirac et Bassens - Novembre 2018 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°71) ARTIGUES PRES BORDEAUX - Contrat de codéveloppement (CODEV)- Aménagement de l'avenue Romane (tronçon compris entre les rues Perrault et des fauvelles) -Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°72) Bordeaux - Bassins à flot - Mise à double sens du quai du Sénégal - Confirmation de décision de faire - Autorisation

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°73) Contrat type d'adhésion pour le déversement des matières de vidange à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles - Délégation des services publics d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines 2019/2025 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme MELLIER**

(n°75) Parempuyre - Sécurisation des cheminements doux rue de Landegrand - Convention de financement avec SNCF Réseau pour l'étude du franchissement du passage à niveau PN18 pour les différents usages - FA n° 1 du Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité



(n°76) Numéro non attribué

**M. DUCHENE**

(n°77) Eysines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Carès Cantinolle" - Compte rendu financier et d'activité au concédant (CRFA) 2017 et avenant n° 1 à la convention de trésorerie - Approbation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°78) Saint-Aubin de Médoc - PAE des Vignes - Programme d'aménagement d'ensemble du secteur des Vignes - Requalification du chemin des Vignes, des routes de Mounic et de Cujac, des allées des Amazones et des Quatre Vents, création d'une voie verte et de bassins de rétention - Déclaration de projet - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°79) BEGLES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Quartier de la Mairie ' - CRAC 2017 - Approbation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°80) Bègles Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté route de Toulouse - Convention de participation des constructeurs - Annulation de la décision - Autorisation - Décision

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°81) Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ' route de Toulouse ' - Compte Rendu Financier 2017 (CRF) - Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie entre Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°82) Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté "route de Toulouse" - Convention pour l'extension d'un groupe scolaire ' la Cascade ' à Villenave d'Ornon- Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°83) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Berge du Lac/Ginko - Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2017 - Décision - Approbation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°85) Pessac - Cité Fruges - Autorisation de signature - Convention d'objectifs quadripartite entre la DRAC, la Région, la ville et Bordeaux Métropole

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°86) Villenave d'Ornon - Modification de la délibération n° 2017-475 du 7 juillet 2017 instaurant un PUP sur le secteur de l'avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°87) VILLENAVE D'ORNON - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Route de Toulouse - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°88) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier - Rue de la Seiglière - Principe de déclassement - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°89) Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°90) Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires d'accueil des gens du voyages durant la période hivernale - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°92) Mobilisation du partenariat associatif dans le cadre du festival Zéro déchet zéro gaspillage - Année 2018 - Subvention pour actions spécifiques - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°93) Année 2018 - Association Régie de quartier de Lormont - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°94) Soutien financier au CREAQ (Centre régional d'Eco énergétique d'Aquitaine) - Défis familles Zéro déchets zero gaspillage - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°95) Opéra national de Bordeaux - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation- Décision - Autorisation

Unanimité

**M. VERNEJOUL**

(n°96) Mobilisation d'un ou d'une Volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TURBY**

(n°97) Mérignac, avenue de Belfort, Résidence Beausite Jean Haillette - Mise à disposition d'un emplacement pour l'exploitation d'un relais radio Tetra - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°98) PAREMPUYRE - Engagement d'achat de terres agricoles complémentaires pour le projet de restauration agro-environnementale ' Olives ' - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. le Président Alain JUPPE** : On passe maintenant aux délibérations dégroupées.

Monsieur PUJOL.

**Affaires non regroupées :**

**M. Patrick PUJOL** : Affaire n°1, sous votre autorité, Monsieur le Président, c'est le rapport d'activité 2018 du C2D.

**M. le Président Alain JUPPE** : Mes chers collègues, je vais demander à Monsieur MOLLAT à qui je souhaite la bienvenue et qui préside notre Conseil de développement durable de nous présenter le rapport d'activité de l'année en cours. Monsieur le Président, je vous remercie, à nouveau, de votre implication dans ce Conseil, et je vous donne tout de suite la parole.

**M. JUPPE**

(n°1) Rapport d'activité 2018 du C2D - Débat

**M. Denis MOLLAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci, Monsieur le Président. Merci à tous les membres du Conseil de développement durable, tous bénévoles, vous l'avez rappelé, qui ont consacré beaucoup de leur temps à vos travaux. Merci de cette présentation, et du rapport d'activité

qui montre la richesse de ces travaux durant toute l'année qui vient de s'écouler. Je crois que, dans le contexte que nous connaissons tous, il n'est pas besoin d'insister sur la profondeur du changement qui est en train de transformer notre société, et notamment la relation entre les citoyens et leurs institutions représentatives. Citoyens qui expriment une exigence de plus en plus forte non seulement de participation, mais de co-construction voire de codécision à tout ce qui les concerne et c'est un grand défi, bien sûr, pour leurs représentants démocratiquement élus. Je ne suis pas sûr que le pourcentage de 40 % de Maires qui souhaitent ne pas poursuivre le mandat en 2020 s'applique tout à fait à notre Métropole et à nos groupes respectifs. On verra cela dans les mois qui viennent.

Cette volonté de développer la relation avec le citoyen, elle est d'abord de la responsabilité des communes et des Maires. Nous faisons tous des efforts dans ce sens. Nous avons tous des Conseils de quartier, des Conseils citoyens dans les quartiers Politique de la ville. Plusieurs communes ont mis en place des budgets participatifs. Nous développons systématiquement des ateliers de travail et de concertation. Et surtout nous nous appuyons tous sur la vie associative qui est un relais absolument essentiel. C'est plus difficile au niveau de la Métropole. Le lien est plus proche, par définition, entre les équipes municipales et les citoyens, qu'entre la Métropole et ceux-ci... encore que l'on voie que les habitants de cette Métropole ont pris conscience, aujourd'hui, de vivre dans une Métropole. Et l'idée de Métropole s'est davantage installée dans les esprits que cela n'était le cas, il y a quelques années.

Nous avons cet outil du Conseil du développement durable qui nous apporte beaucoup de choses, et donc, je pense que nous serons attentifs à toutes vos propositions et aux possibilités de développement. Je voudrais saluer l'effort que vous avez fait, comme nous vous l'avions demandé, pour travailler avec les communes. Je voudrais remercier Nicolas FLORIAN et Andréa KISS de faire ce lien entre les élus et les membres du Conseil de développement durable. Et puis, je souhaite aussi, comme vous l'avez fait, que vous vous articuliez bien avec Bordeaux Métropole 2050 parce que l'on voit que beaucoup de thèmes de réflexion sont communs dans ces deux exercices qui se développent en ce moment.

Mes chers collègues, je vous laisse la parole, si vous voulez interroger Monsieur MOLLAT ou faire part de vos propres points de vue sur cette question difficile.

Madame KISS.

**Mme Andréa KISS** : Oui sans vouloir allonger les débats, clairement, il y a un chiffre à retenir : plus de 2 200 heures de bénévolat. On l'a rappelé, à l'heure où l'individualisme a tendance à primer - en tout cas, c'est l'impression que l'on a - avoir des bénévoles et des partenaires qui s'investissent à ce niveau avec une telle richesse et une telle qualité de travaux, je trouve que cela mérite d'être souligné et remarqué, et surtout remercié. Et effectivement, avec Nicolas FLORIAN, on se réjouit qu'un certain nombre de nos collègues Maires et élus se soit emparé des travaux de ce C2D. Sans doute est-ce lié d'ailleurs à l'excellente qualité et à l'excellent niveau de restitution que nous pouvons avoir des sujets qui nous intéressent au premier chef en tant qu'élus. Un grand merci à toute l'équipe et à Denis MOLLAT qui pilote tout cela de main de maître.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci, et merci à vous aussi. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je vais être très bref. L'axe central du travail du C2D, si je vous ai bien écouté, Monsieur MOLLAT, a été d'aller vers les gens. Ce travail est particulier, je le sais, nous le savons en tant qu'élus, mais les conclusions auxquelles vous arrivez ne

sont pas tout à fait celles que l'on entend dans le pays. Est-ce que vous avez entendu la colère qui se développe ? Alors, en effet, pas peut-être de la même manière sur la Métropole qu'ailleurs, mais la Métropole est interpellée de façon importante, y compris sur la question des Maires. J'ai suivi de près le Congrès des Maires, et je ne pense pas que ce congrès se soit déroulé autour de l'individualisme de leurs concitoyens. Par contre, il s'est déroulé autour de la politique menée par le Président de la République et son Gouvernement qui ne donne pas assez de moyens aux Maires pour pouvoir continuer. Ceux qui veulent arrêter, ce n'est pas parce que les citoyens sont individualistes, même si l'individualisme a grandi, je le reconnais, c'est surtout parce qu'ils n'ont pas les moyens de mener leur politique. Alors, je dis : « Faisons attention ». Faisons attention même quand il y a un travail tout à fait remarquable, de ne pas tirer des conclusions qui nous amèneraient à prendre les mauvaises solutions. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci, mon cher collègue. On peut demander beaucoup de choses à Monsieur MOLLAT et au C2D, mais pas de régler les conflits, il y en a tellement en cours, ni d'apaiser les colères que nous connaissons tous.

Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, une très brève intervention à destination de Monsieur MOLLAT. Le rapport que vous nous soumettez, qui est quand même assez succinct, évoque certains points qui sont intéressants dans lesquels vous faites état de propositions évoquées dans le cadre de vos débats, mais nous ne connaissons pas ces propositions. Je prendrai deux exemples. Vous citez dans le rapport des propositions émises par des jeunes dans le cadre de la Fabrik à Déclik. Je suis persuadé que ces propositions sont très intéressantes. Je pense que cela aurait été bien de nous les communiquer pour étoffer un peu le rapport. Et pareil, même réflexion également, vous faites état de propositions formulées dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, je pense que la connaissance de ces propositions pourrait contribuer à enrichir notre propre réflexion. Donc, je crois que ce serait bien que ce type de propositions ne soient pas simplement évoquées, mais que nous puissions en connaître le détail. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Monsieur le Président, merci. Je serai extrêmement brève. C'était également pour m'associer aux remerciements qui ont été déjà exprimés par mes collègues sur la grande qualité du travail qui a été mené encore par le C2D, impulsé par Denis MOLLAT que je remercie, par son Directeur et par tous les membres bénévoles qui composent le C2D. Pour ma part, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec toutes les équipes, et on a bien avancé en intégrant effectivement les propositions sur lesquelles le C2D a travaillé en auto-saisine sur la problématique du son. Cela va apporter un plus dans l'élaboration de notre PPBE, Plan de Prévention de Bruits sur l'Environnement, qui est en cours de construction, comme vous le savez.

Et puis, j'ai eu l'occasion aussi de participer aux travaux sur la transition énergétique, et également à la visite organisée à Albi qui nourrit notre propre réflexion sur la gouvernance alimentaire. Donc, je trouve que c'est un creuset de bonnes idées, de bons échanges et avec beaucoup plus de liens aujourd'hui qu'hier avec les politiques qui sont menées et qui permettent de nous nourrir. Donc, un grand merci encore.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur le Président, merci. Je voulais simplement remercier bien sûr Monsieur MOLLAT, mais plus particulièrement vous, Monsieur le Président, d'avoir répondu très rapidement à ma sollicitation d'hier en Bureau puisque vous venez de nous proposer un rendez-vous sur les mobilités de la Rive Droite et les 4 Maires signataires du courrier vous en remercient d'ores et déjà.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Messieurs les Présidents, Président de la Métropole et Président du Conseil de développement durable, je remercie l'ensemble des membres du C2D, son Président, le bureau et la petite équipe de permanents pour tout le travail fait durant cette année et, au-delà, durant plusieurs années. Le C2D a un objet assez particulier et il offre aussi un certain nombre de souplesses. Donc, je me permets de suggérer deux idées. Première idée, pour reprendre les propos de Max GUICHARD, je pense que la question de l'extra-métropolitain est une question de plus en plus présente. Elle est traitée par notre institution, le C2D lui-même a travaillé là-dessus. Je n'ignore pas les collaborations entre la Métropole et d'autres territoires que ce soit Saintes, Libourne, Marmande, mais cette question est quand même extrêmement présente et le C2D pourrait avoir un rôle de cheval-léger puisqu'il a plus de souplesse que notre institution, sans refaire un mécano institutionnel. Cela, c'est la première suggestion.

Seconde suggestion, il existe une vieille disposition de la loi LEPAGE que vous connaissez bien, Monsieur le Président, puisqu'à l'époque vous étiez Premier Ministre, qui autorise certaines institutions à financer des contre-études. Or nous sommes en plein débat aujourd'hui sur la mobilité et sur la thrombose, avec sur la table deux propositions non formulées par les institutions ou des techniciens : la proposition de métro bordelais et la proposition d'un de nos collègues sur le RER métropolitain. Je trouve qu'il serait intéressant, au-delà des réactions des uns et des autres, que nous puissions permettre à ces citoyens, je cite ces deux exemples, mais il y en a d'autres, d'aller un peu plus loin dans leurs contre-études qui sont faites sous la forme de bénévolat pour l'instant, et que le C2D en soit le garant. Et, à cette fin, que le C2D ait un petit budget fléché sur certains sujets propres pour que la parole citoyenne se concrétise davantage.

**M. le Président Alain JUPPE** : Pas d'autres demandes de parole ? Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président, je salue moi aussi le travail mené par le C2D et toutes les équipes - je vois Damien MOUCHAGUE qui est parmi nous aussi – et l'implication de Denis MOLLAT. Moi, je voudrais simplement souligner l'implication physique et intellectuelle des membres du C2D dans le cadre de Bordeaux Métropole 2050. Cela a été abordé par le Président MOLLAT, mais cela a été une vraie richesse et une alimentation quotidienne sur ces débats de prospective. Le C2D sait à la fois réfléchir sur des cas très concrets, quotidiens et participer à la prospective Bordeaux 2050, et cela a été très intéressant de voir cette mobilisation.

**M. le Président Alain JUPPE** : Bien, oui, Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Denis MOLLAT, merci pour votre travail et merci aussi à tous les autres bénévoles. Ce qui m'a surpris, à la lecture du rapport, c'est qu'il ne traite pas de la question d'une administration de la Métropole moins chère pour les habitants, moins chère pour les contribuables, pour les assujettis. Cette question de faire moins cher n'est jamais abordée ici, à part par moi peut-être, mais avec un accueil qui n'est pas toujours bienveillant. J'ai l'impression que la suggestion de baisser les dépenses est une proposition indécente. C'est pourtant une question importante, très importante. La révolte des Gilets jaunes qui dure déjà depuis 3 semaines est en fait un appel au secours. C'est un appel de la population qui n'en peut plus des prélèvements obligatoires. Ce qui m'a surpris, c'est de voir le nombre de femmes sur les barrages, preuve que les actions publiques pour l'égalité hommes/femmes ont été efficaces. J'ai été surpris par leur détermination à obtenir une baisse de la pression fiscale.

Pour répondre à ces demandes pressantes, urgentes de ces femmes et de ces hommes, je pense que nous devrions étudier chaque dépense au regard du sacrifice qui est demandé aux contribuables. Nous ne dépensons pas d'argent public, mais du pouvoir d'achat qui est pris de force à nos concitoyens. Ce Conseil de développement est utile, mais je souhaite qu'il réfléchisse sérieusement à la baisse du budget qui pèse sur les habitants.

Quelques réflexions sur les dépenses, mais rapides. Est-il raisonnable de construire des pistes cyclables dans des zones où il n'y a pas de cyclistes ou très peu ? Est-ce utile d'avoir deux grands stades à Bordeaux ? Est-il utile de prolonger des lignes de tram avec un rendement décroissant des investissements ? La fréquentation en bout de ligne justifie-t-elle l'investissement ? Etc. Je me répète, mais tant pis, je souhaite qu'une réflexion soit faite, sérieuse, sur l'opportunité de beaucoup de nos dépenses pour qu'enfin nous puissions diminuer les impôts. Pourquoi pas d'ailleurs un conseil à la baisse de la dépense publique ?

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur MOLLAT, est-ce que vous souhaitez apporter des réponses ?

**M. Denis MOLLAT** : Monsieur le Président, merci.

Dans l'ordre pour Monsieur GUICHARD, le C2D fonctionne avec des systèmes de saisine et d'auto-saisine, et on est plutôt dans le domaine du quotidien et des usages que plutôt d'éléments circonstanciés ou autres.

Le deuxième point pour répondre à Monsieur HURMIC, c'est vrai que notre rapport n'est pas très épais, mais nous avons aussi, et c'est public totalement, le rapport de nos différentes saisines et auto-saisines. Je pense que Damien MOUCHAGUE pourra vous les faire passer. Ils sont publics. Ils sont téléchargeables sur notre site internet. Donc, il n'y a aucun souci de ce point de vue là.

A l'interrogation de Vincent FELTESSE, le C2D est disponible pour répondre à des questions sur les formes de mobilité, sur l'intérêt des usagers. C'est, par essence, notre but. Donc, on est totalement à l'écoute puisque nous sommes en attente d'une saisine que l'on pourrait avoir rapidement pour mettre en œuvre de nouvelles choses puisque l'on travaille sur Bordeaux Métropole 2050.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci, Monsieur le Président. Vous avez pu constater une quasi-unanimité de ce Conseil pour vous remercier des travaux que vous pilotez, et pour remercier l'ensemble des membres du C2D.

J'ai bien noté les propositions de Monsieur FELTESSE. Je n'ai pas d'objections de principe. Donc, nous allons regarder comment nous pouvons les concrétiser.

Un des sujets qui a été abordé à plusieurs reprises, c'est celui des relations de la Métropole avec ses territoires dits périphériques. Je préfère dire voisins. Je voudrais, à ce propos, parce que si je fais confiance aux médias institutionnels pour relayer cette information, je serai sans doute déçu car il est beaucoup plus facile de signaler tous les jours ce qui ne marche pas dans l'agglomération que ce qui marche, mentionner les Prix Territoria que nous venons de recevoir. Vous connaissez, sans doute, l'Observatoire Territoria qui a été créé en 1986. Il est soutenu par l'Association des Maires de France et beaucoup d'associations d'élus, et son indépendance et sa neutralité politique sont reconnues. Nous venons, nous Métropole de Bordeaux, de recevoir deux Prix Territoria. Le premier dans la catégorie « Territoires innovants » pour notre coopération avec Angoulême, et le deuxième, un Prix d'excellence, pour couronner la régularité des distinctions obtenues, ces dernières années. Je voudrais rappeler, en effet, que nous avons obtenu plusieurs Prix Territoria. En 2015, par exemple, pour la lutte contre le gaspillage dans les restaurants scolaires ou en 2013 pour la valorisation du patrimoine avec l'accueil de la Solitaire du Figaro. Le premier de ces Prix « Territoires innovants » pour la coopération avec Angoulême récompense une initiative qui m'est apparue particulièrement intelligente. Je vous la rappelle : à l'initiative de Bordeaux Euratlantique et de la Ville d'Angoulême, nous avons lancé une consultation conjointe d'opérateurs portant sur la cession de deux fonciers. Un foncier à Bordeaux dans le quartier Armagnac qui jouxte le quartier historique de Belcier et la gare Saint-Jean, et à Angoulême, l'îlot du port qui est situé à proximité de la gare ligne à grande vitesse (LGV) et de son pôle d'échange, en bordure d'ailleurs de la Charente. La demande qui a été faite aux constructeurs, aux opérateurs, c'était de proposer un projet sur chacun de ces terrains, mais un projet conjoint de façon, pour dire les choses très clairement, à faire profiter Angoulême de l'attractivité de Bordeaux auprès des opérateurs. Cette opération a bien marché. Elle a obtenu ce Prix Territoria, je voulais le souligner.

Je vois que Madame BOUDINEAU approuve, mais je me rends compte que je ne lui ai pas donné la parole. Alors, je vais la lui donner un peu tard, et je lui demande de bien vouloir m'excuser.

**Mme Isabelle BOUDINEAU** : Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'était juste une petite question doublée d'une remarque parce qu'il se trouve que je connais très bien Albi pour des raisons familiales, et que je serais très intéressée d'avoir le compte-rendu des travaux avec cette ville sur les questions d'autonomie alimentaire. Remarquez quand même qu'il y a beaucoup de communication, là derrière ou de marketing territorial parce que, dans le même temps, la communauté d'agglomération d'Albi a vendu des dizaines de milliers de mètres carrés de terres arables à Leroy Merlin qui fait un énorme chantier, à l'heure actuelle, pour une zone commerciale. Donc, l'autonomie alimentaire mérite d'être analysée dans un contexte global.

**M. le Président Alain JUPPE** : Voilà. Nous irons voir ce qu'il se passe à Albi. De toute façon, cela vaut le détour, c'est une superbe ville. Merci encore Monsieur le Président.

**Débat effectué**

*Applaudissement dans la salle*



**M. le Président Alain JUPPE** : Et l'intervention de Madame BOUDINEAU nous permet de faire le lien avec la délibération suivante puisque l'on va remonter la délibération présentée par Madame DE FRANÇOIS.

Monsieur PUJOL ?

**M. Patrick PUJOL** : Oui, affaire n° 99 : politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable, Madame DE FRANÇOIS.

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°99) Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable - Adoption**

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Madame. Je vous remercie du très gros travail qui a été fait sous votre impulsion par nos services et qui nous permet d'afficher une politique agricole ambitieuse. J'y vois surtout le rétablissement d'un vrai dialogue et d'un climat de confiance avec les agriculteurs du territoire dont on ne s'est peut-être pas beaucoup occupé jusqu'à présent. Voilà, il y a là une approche très cohérente. Qui souhaite donner son point de vue là-dessus ? Madame MELLIER, Monsieur SUBRENAT.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord dire que nous apprécions la qualité de ce rapport sur la politique agricole métropolitaine, grâce au travail effectué par Madame la Vice-Présidente et nos services. Ce document est riche d'enseignements et de perspectives, même si de nombreux obstacles, vous avez parlé de freins, existent comme la question foncière. Mais, en même temps, il y a des cas très intéressants, et je voudrais citer la micro-ferme de Floirac qui est un exemple de cette volonté de penser l'aménagement urbain et la fonction agricole. Lorsque nous abordons l'agriculture, nous sommes au cœur de ce qui, depuis des millénaires, fait le lien de l'homme à la nature, des capacités à répondre aux besoins alimentaires. Ce lien s'est distendu du fait de l'intensification de la productivité en oubliant le caractère vivant de la terre. Le développement de l'agriculture intensive, la concentration des exploitations, l'ouverture à la concurrence ont bouleversé totalement le paysage agricole, transformé la qualité des produits dans nos assiettes. De nouveaux comportements urbains constituent un marqueur actuel des préoccupations écologiques, d'une remise en relation de l'urbanité avec la biodiversité. Cependant, cet Agir Local ne peut nous faire oublier le poids des industries agroalimentaires, de la chimie, et enfin de la grande distribution. C'est pour ces raisons que nous nous inscrivons dans le sens des initiatives pour le développement de l'agriculture urbaine, comme nous y invite le rapport.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Oui, bonjour à tous. Merci Monsieur le Président. J'avais juste deux petits points. D'abord, on a systématiquement comme objectif cette fameuse autonomie alimentaire. Je pense que c'est extrêmement compliqué que notre territoire métropolitain plutôt urbanisé atteigne, un jour, 100 %, ne serait-ce que 50 %. Donc, est-ce que l'on ne peut pas avoir des objectifs plus rationnels avec notre territoire ?

Et un autre point, je me pose vraiment la question de la présence et de la participation de la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, notre Métropole a tissé des liens avec les

agriculteurs, c'est très bien, je félicite vraiment les services qui sont impliqués, qui sont sur le terrain et qui sont au contact des agriculteurs quasi quotidiennement. Ces derniers rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans le cadre des versements de subventions de la politique agricole commune. Théoriquement, c'est plutôt à la Chambre d'aller à la pêche aux deniers. Or, aujourd'hui, ce sont nos agents de la Métropole qui exercent ce travail-là. Donc, je les félicite énormément, mais je me pose vraiment la question de la participation de la Chambre envers ses agriculteurs.

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame VILLANOVE.

**Mme Mylène VILLANOVE** : Oui, Monsieur le Président, un mot sur le facteur de lien social et de cohésion territoriale. Les circuits alimentaires locaux réinterrogent plus largement la relation entre les territoires urbains à fort potentiel de consommation et les territoires ruraux susceptibles de constituer des bassins de production. Les circuits alimentaires locaux sont aussi des leviers pour l'accroissement d'activités, le maintien de l'emploi dans les territoires ruraux.

Dans le cadre des coopérations territoriales déjà mises en œuvre ou à venir, trois types d'action sont en cours avec bien sûr le service de la nature, des échanges d'expérience et d'ingénierie sur le maintien des activités agricoles sur le territoire. La venue des élus de la communauté d'agglomération du Libournais (CALI) est à ce titre prévue courant janvier pour des visites sur des activités agricoles. On a aussi la visite de l'espace test agricole de Tanaïs, la visite de la Vacherie. Celle de la Conserverie solidaire est également prévue. Elles sont l'occasion d'échanger avec tous les acteurs concernés par ces projets, les élus, les agents, les porteurs de projet et les représentants associatifs. Une action de coopération envisagée sur la logistique alimentaire en lien avec le MIN est également à signaler concernant la réflexion sur la chaîne amont/aval avec Val de Garonne agglomération. Une réunion technique avec les services de Bordeaux Métropole, de Val de Garonne et du marché d'intérêt national (MIN) est prévue le 12 décembre prochain. Toutes ces démarches volontaires des territoires urbains contribuent bien sûr au renforcement des relations entre les villes et les territoires périurbains et ruraux dont l'interdépendance est croissante sur la question.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Oui, merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais féliciter Madame DE FRANÇOIS et l'ensemble de l'équipe de la nature qui a fait un excellent travail extrêmement documenté, un très gros dossier que nous avons pu d'ailleurs examiner, il y a quelques semaines en Bureau, dont on note les évolutions aussi par rapport aux remarques qui avaient été alors faites. La question de l'agriculture métropolitaine et la question alimentaire sont au cœur de l'actualité avec la COP24, tous les sujets liés à l'environnement que nous traitons et qui s'imposent véritablement à nous. Moi, j'aurai juste une remarque à faire qui est la question du foncier. C'est une question centrale qui nous préoccupe dans toutes les politiques que nous avons à porter ici sur la Métropole, que ce soit l'habitat, les déplacements, le développement économique, et donc quand on parle de développement économique, on parle aussi d'agriculture. Béatrice DE FRANÇOIS a appuyé sur la question du coût et surtout des rétentions foncières auxquelles nous avons à faire face et qui, finalement, stabilisent, je ne peux pas dire font régresser, les capacités évolutives de l'implication de l'agriculture sur notre territoire.

Nous avons aussi, avec tous les outils qui sont les nôtres aujourd'hui, avec la force et la puissance de la Métropole, à enclencher, à donner le la, à démontrer que nous sommes véritablement volontaires et acteurs et pourquoi pas à nous-mêmes posséder du foncier métropolitain pour permettre à des agriculteurs de s'installer. Béatrice DE FRANÇOIS l'a dit également, un agriculteur qui va s'installer sur la Métropole, il va lui falloir louer ou acquérir du foncier, se loger à proximité de son exploitation parce que là, il n'a pas le choix. Les agriculteurs ne peuvent pas aller vivre à 50 ou 60 km du cœur de la Métropole. On le voit dans n'importe quel épisode climatique, il faut qu'ils aient une capacité de réactivité quasi immédiate pour être sur leur exploitation. Donc, je crois que la question foncière est véritablement au cœur des enjeux, si demain on veut atteindre les objectifs tout à fait justes qui sont posés dans ce rapport. Je dirai à Kévin SUBRENAT sur la question de l'autonomie alimentaire, bien évidemment que nous n'atteindrons malheureusement jamais, c'est impossible, l'autonomie alimentaire sur notre territoire, mais il faut tendre vers cela, et essayer de se fixer des objectifs ambitieux sur cette question.

Merci pour la qualité de ce travail. Je crois vraiment que la question de l'agriculture sur notre territoire est une question économique centrale.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur ALCALA.

**Mme Dominique ALCALA** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite porter à la connaissance du Conseil que sur Bouliac, nous avons le désir, la volonté avec Immochan de développer sur plus d'une centaine d'hectares de l'élevage qui est déjà présent, mais surtout du maraîchage avec création d'une ferme éducative. Ce projet a déjà quelques années. Immochan s'était orientée, depuis quelques mois, sur des investissements plutôt immobiliers dans un autre secteur proche cependant, pour revenir, sous la pression que j'ai exercée, à cet engagement de créer ces espaces agricoles sur la plaine de Bouliac qui est une plaine inondable au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), mais qui permettra, je crois, de développer cette activité. C'est plus de 100 ha pour l'ensemble, maraîchage sur une quarantaine d'hectares avec un circuit court, une culture bio, avec vente des produits dans l'hypermarché Auchan à côté.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui, je voulais, moi aussi, effectivement, souligner cet énorme travail de très grande qualité qui a été mené par la Direction de la nature avec Béatrice DE FRANÇOIS. On mesure très bien les nombreux enjeux économiques, environnementaux notamment de ce sujet, et on réalise la difficulté de la tâche au regard de tous les freins énumérés par Béatrice DE FRANÇOIS. Parmi ceux-là, je voulais, moi aussi, revenir et témoigner sur le problème du foncier. Je suis Maire d'une commune qui est dans le Parc des Jalles et tous les propriétaires du Parc des Jalles préfèrent laisser leurs terrains en friche. Je pense même qu'au niveau de la qualité, ils ne font rien pour l'améliorer et ils m'opposent toujours la chose suivante : « Madame le Maire, la Métropole, vous me dites qu'elle veut faire de l'agriculture sur nos terrains, mais regardez le lac, avant c'était des marais. Ils nous ont acheté le terrain au prix agricole, et après, on voit bien ce qui s'est passé. Ils ont fait des zones d'aménagement concertées (ZAC), des logements, etc. » Donc, eux, ils sont dans cette croyance-là aujourd'hui. Je pense qu'il faut effectivement très, très fortement affirmer la volonté de la Métropole, pour ces territoires qui ont été identifiés, de faire de l'agriculture périurbaine. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, devant l'opposition presque agressive de ces propriétaires de ne rien, rien donner pour cette politique périurbaine, je pense qu'en effet il faut que nous trouvions des moyens juridiques innovants pour pouvoir, un jour, maîtriser ces fonciers et les proposer à des candidats exploitants. C'est vraiment l'enjeu aussi de ces politiques d'agriculture périurbaine. Moi, je suis très demandeuse pour ma commune parce que je ne sais pas comment, autrement, on pourra arriver à faire avancer ces problèmes qui sont essentiels. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots notamment à la suite des interventions précédentes, pour dire que nous sommes engagés dans un travail à la fois sur l'aspect règlementaire et sur l'aspect foncier, dans deux directions. Déjà dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU), nous avons commencé à prendre en compte les remarques qui ont été faites par notre collègue Christine BOST puisque nous avons assoupli les conditions dans lesquelles les exploitants agricoles peuvent s'installer sur des terres, c'est un progrès. Il y en aura d'autres évidemment à faire, et ils sont en cours.

Deuxièmement, sur la question du foncier, nous l'avons voté tout récemment, il y a quelques jours, nous avons fait inscrire dans les discussions avec l'établissement public foncier une nouvelle ligne d'intervention qui n'était pas un classique pour lui sur la question à la fois de l'agricole et de la nature. Évidemment, cette ligne n'absorbera pas la majorité des crédits de l'établissement public foncier, mais néanmoins elle existe désormais, alors qu'elle n'existait pas au préalable. Elle sera disponible pour un certain nombre d'actions dont il va nous falloir mettre au point le contour. Le travail est en cours. Évidemment, Rome ne se fera pas en un jour, c'est clair, et nous avons beaucoup de chemin à faire encore devant nous, mais il est déjà engagé.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président, merci. Puisque Madame MELLIER a cité la commune de Floirac par rapport à son projet de ferme urbaine, je voudrais vous en dire deux mots, mais au préalable, remercier Madame DE FRANÇOIS et toute l'équipe nature qui l'entoure pour l'excellente qualité de ce rapport qui illustre ô combien il est important de changer nos comportements de consommateurs et de changer nos comportements alimentaires nous permettant de renouer un petit peu le lien avec la nature, ici en milieu urbain. C'est pour ces raisons-là entre autres qu'à Floirac, nous avons fait le choix de proposer un appel à projets accompagné par des professionnels - je pense à la Chambre de l'agriculture, elle est aussi présente quelquefois si on la sollicite. Nous avons eu plusieurs candidats. C'est une jeune maraîchère qui a été retenue. Nous mettons à sa disposition 6 000 m<sup>2</sup> à l'orée de notre forêt de la Burthe, plus des serres chaudes et des serres froides. L'enjeu, c'est effectivement de démontrer à nos populations que l'on peut avoir un autre rapport à la consommation, que l'on peut produire dans des conditions environnementales tout à fait acceptables, et surtout, surtout, cela a été évoqué dans le rapport par Madame DE FRANÇOIS, que l'on peut permettre à un agriculteur, à une agricultrice d'essayer de vivre de son travail. Et je crois que là, en tant que Maires, en tant que communes, nous avons aussi cette responsabilité dès lors que le PLU nous l'autorise Monsieur MANGON a raison de le préciser. Dès lors que nous avons ce potentiel foncier, nous pouvons effectivement avoir ce type de réflexion au niveau de nos communes, et bien entendu, au niveau de la Métropole.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur HICKEL.

**M. Daniel HICKEL** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une simple remarque dans le prolongement des interventions précédentes en matière de maîtrise du foncier. Et j'ajoute maîtrise du foncier sur le long terme. Je pense que si on veut garder pour les générations futures cette maîtrise, il faut absolument que nous ne vendions pas le foncier, qu'il reste dans le secteur public. Il y a des dispositions juridiques qui sont tout à fait adaptées. À Gradignan, on a su faire un très beau fermage sur une propriété viticole, par exemple. Donc, j'insiste là-dessus. Il y a des outils juridiques, donc gardons la propriété autant que faire se peut dans le secteur public, à long terme.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues pour vous dire que c'est une délibération extrêmement importante pour notre agglomération. Je tiens également à me joindre aux félicitations et à remercier évidemment Béatrice DE FRANÇOIS et l'ensemble de la Direction de la nature, sa Directrice Catherine DELALOY, et également toute son équipe, Élise GÉNOT, Céline GERBEAU-MORIN, Alain DE FRAMOND et Stéphanie ROBERT.

Nous devons être très fiers de nos paysans métropolitains, et paysans historiques qui contribuent vraiment à une grande richesse culturelle et sociale. Malheureusement, nous avons perdu en grande partie la ceinture maraîchère de l'agglomération, mais nous sentons un véritable engouement des populations, généralement des néo-agriculteurs qui répondent en masse aux projets portés par les communes, tels qu'ils ont été présentés ici, par exemple à Floirac, sur des nouveaux projets agricoles. Nous devons aussi avoir un enjeu très fort de formation. Nous assistons en quelque sorte à un retour à la terre, et c'est d'autant plus important que, depuis longtemps, nous sommes convaincus que les espaces naturels et agricoles doivent constituer l'armature fondatrice du projet urbain d'agglomération. Or, nous avons fait le contraire. Nous avons détruit un grand nombre de terres agricoles. Il faut savoir qu'en France, je vous le rappelle, nous perdons tous les 7 ans l'équivalent d'un département français en terrains naturels ou agricoles. Cette délibération est importante car enfin nous avons une politique agricole métropolitaine. Donc, c'est renforcer notre sécurité alimentaire, nous l'avons dit. Nous n'avons pour l'instant qu'un seul jour d'autosuffisance alimentaire en produits frais, une semaine en totalité, et l'objectif, évidemment, c'est d'augmenter cette autosuffisance, enfin la suffisance sans aller vers l'autosuffisance. Nous devons contractualiser avec les territoires voisins pour ainsi donner la possibilité aux villes de consommer une alimentation à partir de produits issus d'une agriculture locale et de proximité, ce qui permet de réduire les transports, et par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre, et également de protéger la biodiversité, car quand on développe l'agriculture, on développe la biodiversité.

Dans ce très bon rapport, il y a tout un plan d'action qui a été bien souligné. Je citerai quelques actions : la mobilisation prioritaire d'outils de planification urbaine, une véritable stratégie foncière, cela a été dit et redit, la consolidation avec un certain nombre de partenaires principaux, la mise en place d'un Observatoire nature agriculture, et enfin, des aides directes aux agriculteurs. C'est pourquoi nous devons fortement soutenir ce retour à la terre, cette nouvelle agriculture urbaine source d'innovation, de lien social, de réappropriation citoyenne, de sécurité alimentaire sur notre territoire. En quelque sorte,

j'aurai le plaisir de voir le retour du radis béglais bio et local sur la commune de Bègles au côté, par exemple, de la pomme de terre d'Eysines qui, elle, a perduré.

**M. le Président Alain JUPPE** : Vous avez fait votre deuil de la morue en revanche ?

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : La morue, c'est historique. La fête de la morue a accueilli la pomme de terre d'Eysines. Je tiens également à saluer la présence d'un grand nombre d'agriculteurs dans la salle qui sont venus ici pour nous faire découvrir, après le Conseil, un buffet fermier, les productions agricoles métropolitaines.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je voulais vous annoncer cette manifestation dans le hall de notre Métropole, mais c'est fait.

**Monsieur FELTESSE**.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour de féliciter Béatrice DE FRANÇOIS et les services pour cette délibération importante qui, visiblement, suscite de l'intérêt, vu le nombre d'interventions. Je me permettrai cependant d'émettre deux petits bémols.

Premier bémol, c'est que nous mettons quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps dans ce domaine. Béatrice DE FRANÇOIS a évoqué le rapport QUEVREMONT, il date de novembre 2010. Nous sommes en novembre 2018, 8 années après pour ré-évoquer des problématiques que nous connaissons bien, problématique du foncier, problématique de la succession des maraîchers, pas forcément d'évolution dans l'autosubsistance alimentaire, et des moyens financiers qui ne sont pas négligeables, mais qui ne sont pas non plus énormes : 1 200 000 euros pour cette délibération. Je pense que nous sommes toutes et tous attachés fortement à cette agriculture urbaine et périurbaine, mais maintenant, il faut que nous transformions radicalement l'essai, sinon dans les années qui viennent, nous risquons d'avoir le même genre de discours. Ce qui me rassure, c'est qu'il y a un certain consensus dans cette assemblée sur cette question alors que je me souviens qu'à l'époque, quand un premier rapport avait été présenté en Bureau, il avait provoqué beaucoup de scepticisme, d'interrogations sur le registre « gadget à bobo », « cela ne fonctionnera pas ». Les mentalités ont évolué, c'est une bonne chose.

Deuxième point, il n'y a pas que les mentalités qui ont évolué en 8 ans, il y a également ce que l'on appelle l'agriculture urbaine, y compris dans des villes intenses. Le rapport est très orienté, et c'est normal, compte tenu de la présence de la vallée maraîchère, de celle de la presqu'île mais il y a aussi l'artichaut de Macau-Ludon et autres sur ce genre d'agriculture. Il y a maintenant de l'agriculture urbaine qui se développe sur les toits, qui se développe dans les caves, qui se développe de manière verticale comme le houblon, et nous avons dépassé le stade du gadget et de l'anecdote. Il y a plusieurs études qui sont en train de sortir là-dessus. L'AgroParis Tech en a fait une assez bonne sur : « Est-ce que c'est viable ou pas ? ». Véronique SAINT-GES qui est chercheuse à l'INRA de Bordeaux a également fait une publication récente là-dessus, et je pense que là aussi cela vaut le coup de transformer l'essai et ce n'est pas négligeable.

Je vous donnerai juste deux, trois chiffres sur les toits que nous connaissons. Globalement, les toits en ville, cela représente 32 % de la superficie globale d'une ville. Et certaines villes - Paris avec son projet 100 ha végétalisés d'ici 2020 - ont décidé d'accélérer ce mouvement. Ce sont des petites économies. L'agriculture ne procure pas l'ensemble des

revenus et on voit bien que c'est des multiactivités, mais c'est extrêmement fructueux. Je pense que la Métropole - pour Bordeaux, les choses sont déjà faites - pourrait aller un peu plus loin et plus vite dans ce domaine. Nous avons le maraîchage, c'est fondamental. Il y a aussi ce qui se passe à côté, et qui, aujourd'hui, est en train de trouver une forme de rentabilité économique au-delà de l'urgence écologique et du bien-être social.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Merci de me donner la parole. Je voulais saluer, effectivement, tous les efforts de la Métropole sur cette avancée dans l'agriculture urbaine, mais je voulais quand même apporter quelques petites remarques. Je trouve que l'on a parlé beaucoup d'agriculture et pas beaucoup d'écologie. C'est un peu dommage, on n'a pas parlé d'agriculture bio. L'agriculture, elle est possible sur des sols fertiles. C'est normal qu'elle soit sur des sols inondables puisque les terres inondables sont des terres alluvionnaires, très riches, fertiles. Donc, elles sont bonnes pour l'agriculture. Je pense qu'il faut aller plus loin et avoir une approche écologique au sens réel du terme, c'est-à-dire au sens de prendre en compte ce qu'est la fertilité des sols. Par exemple, je m'inscris en faux sur ce que vient de dire mon collègue Vincent FELTESSE, je pense qu'une agriculture urbaine intensive n'est pas souhaitable parce que cela veut dire qu'il faut un apport organique extérieur très important. Je m'excuse, je suis favorable à cette évolution, mais je pense que l'orientation future, c'est l'économie circulaire pour bien intégrer la fertilité des sols et leur exploitation dans le système métropolitain, et notamment l'apport des bio déchets et du compost dans la fertilisation des sols sans aller vers une agriculture intensive urbaine. J'espère que vous ne le prenez pas comme un contrepoint parce que j'approuve la politique et les évolutions, mais je pense qu'il faut maintenant voir plus loin.

Ensuite, sur l'accès au foncier, je souhaite souligner qu'il existe un dispositif citoyen qui est « Terre de liens », une société foncière qui achète les terres pour le compte des personnes qui souhaitent s'installer et qui leur loue un fermage, ensuite. C'est un dispositif assez intéressant qui n'interdit pas d'autres dispositifs parce que « Terre de liens » a dans ses statuts l'incessibilité des terres acquises, qui doivent être réservées à l'agriculture ou à la viticulture bio.

Je voudrais terminer sur un petit point comique. C'est mon collègue Gérard CHAUSSET qui m'a fait rire en me disant que certes, on a une autonomie alimentaire d'un jour donc le grenier n'est pas plein, mais en vin, on est bon, la cave est pleine.

**M. le Président Alain JUPPE** : Bien. Mes chers collègues, je comprends un petit peu mieux pourquoi Madame DE FRANÇOIS a souhaité que nous inscrivions ce débat tout à fait en tête de notre séance parce que si on avait commencé à midi et demi, beaucoup d'entre vous seraient allés à table. Nous avons encore une demande de parole de Monsieur GUICHARD et de Madame DELAUNAY.

Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Je vais être très bref, mais justement cela va faire le lien avec ma collègue Marie-Christine BOUTHEAU. Je pense que Béatrice DE FRANÇOIS ne parlait pas de bio, mais c'était sous-jacent en permanence. Il est bien évident que ce type d'agriculture est justement porteuse de ce type de démarche. Donc, je ne vois pas là une contradiction. Comme je ne vois pas une contradiction, avec toutes les expériences qui se font, y compris à Paris, et si on pouvait avoir de l'agriculture intensive bio... c'est justement le problème

que je pose. Pour qu'il y ait une agriculture intensive bio, la question c'est le pouvoir d'achat des gens. Aujourd'hui, on vit un petit divorce, mais qui risque de grandir entre ceux qui peuvent aller vers le bio et ceux qui ne peuvent pas ; je dirais même qui ont déjà du mal à aller vers n'importe quel type d'agriculture. Comment justement on peut soutenir l'expansion de cette agriculture de qualité - bien sûr que ce n'est pas ici que cela se règle - mais encore une fois, on est face à la question centrale, la question du pouvoir d'achat, la question des salaires, et si on ne sort pas de ce blocage, je crains qu'en effet là, il y ait un problème insoluble. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Deux phrases tout d'abord pour rectifier le reproche qui a été fait à mon voisin Vincent FELTESSE qui n'a pas du tout parlé d'intensive et d'extensive au sens de multiplier l'agriculture urbaine, mais qui s'est félicité d'une agriculture de qualité, ambitieuse, etc. Je partage cette mesure, comme vous diriez, Monsieur le Président, par le fait qu'il n'est pas question, à mon sens, d'avoir comme but l'autonomie alimentaire de la Métropole parce qu'alors que fera le Lot-et-Garonne ? Que feront nos régions agricoles ? Et qui nourriront-elles ? Donc, je crois qu'il faut raison garder, mais soutenir absolument ces projets parce que la seule activité agricole est déjà durable en soi, ne serait-ce que par l'activité des personnes qui s'y emploient.

Deuxièmement, ce qu'a très justement évoqué Madame BOUTHEAU, c'est le problème de l'amendement des sols, c'est-à-dire du maintien de leur richesse et de leur nature, et je demande, comme je l'ai fait en Conseil municipal, mais très calmement à Madame WALRYCK de m'adresser ce plan des composteurs partagés, car j'ai cherché depuis le Conseil municipal, vous en avez annoncé 50 nouveaux, et je n'en ai toujours trouvé que 4. Donc, je crois que c'est un point très, très important, qui doit être mis en parallèle avec l'agriculture urbaine. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. On va s'arrêter là même si nous sommes tous très intéressés par ce dossier. Nous avons tous des choses à dire.

Madame DE FRANÇOIS.

**Mme. Béatrice DE FRANÇOIS** : Écoutez, je suis ravie de voir que ce dossier intéresse fortement nos collègues. C'est vrai que c'est un sujet dont chacun doit s'emparer. Juste deux mots concernant la Chambre d'agriculture : nous travaillons régulièrement avec elle, main dans la main. J'ai parlé tout à l'heure de la connaissance des territoires, de la connaissance de l'agriculture, et heureusement qu'elle est là et que l'on a ce travail avec elle, avec bien d'autres. J'ai entendu parler de plusieurs partenaires que je n'ai pas cités, et que vous retrouverez dans le document, « Terre de liens » et autres, nous travaillons déjà avec eux. Je vais assez vite parce qu'effectivement l'heure tourne. Je veux dire que le lien social, il est là aussi.

Un petit clin d'œil à Vincent FELTESSE, l'artichaut, c'est à Parempuyre aussi. Donc, cela, il ne faut pas l'oublier non plus.

Et puis, je crois que Max GUICHARD l'a bien dit, dans tout le propos qui a été tenu aujourd'hui, on répond à des enjeux à la fois alimentaires et économiques, d'emploi, environnementaux et d'espaces naturels. Effectivement, je n'ai pas prononcé le mot « bio », mais il est sous-entendu, bien sûr.



Une dernière petite chose, c'est vrai qu'il faut aller plus loin pour la protection de nos terres agricoles, essayer de les garder, et c'est aussi pour cela que l'on travaille sur une opération d'intérêt métropolitain (OIM) de la vallée maraîchère des Jalles.

Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Ce débat méritait tout le temps que nous y avons consacré parce que c'est un enjeu extrêmement important, et je me réjouis, à la fois comme je l'ai dit tout à l'heure, de la qualité du travail accompli et du soutien de l'ensemble des groupes et des conseillers métropolitains.

Deux petites remarques rapidement. La première, c'est que l'on n'a pas rien fait pendant 10 ans. En particulier en ce qui concerne la question foncière, nous avons des outils, il faut s'en servir. Nous avons un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous avons un PLU. Nous nous sommes fixé pour objectif de préserver les 50 % de la surface de la Métropole qui sont affectés à des usages sylvicoles, viticoles, agricoles ou naturels. Là-dessus, nous pouvons évidemment utiliser ces outils. Nous avons également un groupe avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et avec l'établissement public foncier local qui nous permet de maîtriser un peu cette question. Sous une petite réserve, c'est que les Maires ne viennent pas nous demander ensuite de déclasser des terrains pour les rendre constructibles, cela arrive.

Deuxième petite remarque, j'abonde dans le sens de Vincent FELTESSE, ce n'est pas un enjeu considérable en termes de production agricole, mais il faut ne pas négliger non plus les villes, et la ville-centre. Je regardais, il n'y a pas très longtemps, un superbe reportage sur l'été indien au Québec, vous ne serez pas surpris de savoir que je l'ai regardé de bout en bout. A Montréal, sur des grandes surfaces commerciales, 2 000 à 3 000 m<sup>2</sup>, le toit est entièrement végétalisé. On y produit des légumes et peut-être même des fruits, et on les vend dans le supermarché qui est en-dessous, avec évidemment des frais de transport limités. Je n'arrive pas à convaincre aujourd'hui nos architectes qu'il faut végétaliser les toits. Il faut vraiment que l'on mette la pression là-dessus parce que c'est peut-être marginal en termes de production agricole, mais cela a toutes sortes d'avantages et de vertus. Donc, il faut que nous y soyons vigilants et j'appelle les Maires aussi, et chacun dans leurs projets urbains, dans leur commune, à essayer de mettre la pression dans ce sens.

Est-ce que quelqu'un est contre cette politique agricole urbaine ? Personne ? Je vous en remercie, et je félicite Madame DE FRANÇOIS.

**Unanimité**

**Mme. Béatrice DE FRANÇOIS** : Il faut parler du petit évènement, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Il est déjà annoncé. Je le redirai en fin de séance. Ce sera la récompense à condition que nous tenions les délais. J'ai le mauvais rôle ici, nous avons encore 9 projets de délibération. Donc, je vous demande peut-être d'aller à l'essentiel, à la fois pour les Vice-Présidents qui présentent les dossiers, et ensuite, pour les orateurs qui font connaître leur point de vue.

Monsieur PUJOL, nous en sommes où ?

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président, nous allons passer à l'affaire n° 8, la troisième de l'ordre du jour avec l'association Carrefours pour l'emploi, présentée par Monsieur HICKEL.

**M. HICKEL P/**  
**Mme CALMELS**

(n°8) Association Carrefours pour l'emploi - Soutien de Bordeaux Métropole à l'organisation de l'événement Carrefours pour l'emploi Bordeaux Métropole le 4 décembre 2018 au Hangar 14 à Bordeaux - Décision - Autorisation

**M. Daniel HICKEL** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, il nous est proposé de subventionner une association nationale reconnue d'utilité publique et dont la principale activité est d'organiser des salons de l'emploi à travers tout le pays. On peut lire dans les objectifs qui lui sont assignés que cette association a pour but d'optimiser la relation et la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi et de contribuer à la baisse du chômage. N'est-ce pas là la mission première de Pôle emploi ou des missions locales ? La puissance publique, aujourd'hui, préfère en faire des agences comptables du nombre de demandeurs d'emplois. Nous profitons donc de cette délibération pour nous alarmer de la casse de ce service public de l'emploi qui ne peut plus assurer ses missions premières que sont l'accompagnement et la formation destinés à la recherche d'un emploi. Face à ce nouveau désengagement de l'État, le secteur privé s'empare de ce domaine devenu un marché, le marché de la formation et du recrutement, généreusement soutenu par les collectivités territoriales à travers les subventions à de nombreux organismes et associations très diverses. Des aides généreusement distribuées, mais avec peu de bilans et de retours d'expérience chiffrés en termes d'emplois et de formations. Un des objectifs assignés à cette manifestation est aussi de faire émerger un nouvel événement géré par l'association qui organise déjà plusieurs événements nationaux, est-il mentionné. Ne serait-ce donc pas un soutien financier à une association plutôt qu'à l'emploi ? Nous sommes en droit de nous interroger sur le budget qui nous est présenté où les charges de personnel représentent près de la moitié du budget proposé. Ces charges concernent-elles seulement l'événement bordelais ou l'activité nationale du Carrefour pour l'emploi ? Nous nous interrogeons et nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPE** : Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DAVID.

**M. Yohan DAVID** : Peut-être deux ou trois précisions. Cette association travaille en relations étroites avec Pôle emploi depuis des années. C'est la structure nationale de reclassement du personnel militaire en lien avec le Ministère de la Défense qui l'a développée avec le temps, à la demande des acteurs. Si je peux être d'accord sur la totalité du début de l'intervention de Monsieur PADIE concernant les services de l'emploi, en l'état des opérateurs concernés, ce n'est pas le cas. L'ensemble des programmes

locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et des missions locales ont reçu les 2 149 offres d'emploi dont à l'intérieur les 1 600 qui sont positionnées sur le Département de la Gironde en vue de créer des passerelles. Donc, si je suis tout à fait d'accord avec le début de l'intervention, sur la fin et sur cet événement, je ne partage pas complètement l'avis de Monsieur PADIE. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Bien. Monsieur HICKEL a déjà apporté des éléments de réponse. Je crois que les opérations organisées ailleurs par ce Carrefour pour l'emploi ont été des succès incontestables. Même si le service public de l'emploi, Pôle emploi, était doté de tous les moyens possibles et imaginables, ce serait une grave erreur que de le priver de relais associatifs ou d'opérations complémentaires comme celles que nous montrons nous-mêmes avec les forums de l'emploi organisés par la mission locale et par la Maison de l'emploi.

Monsieur PUYOBRAU, très rapidement.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président, sans remettre en cause, bien entendu, l'organisation de l'événement, cela n'est pas le propos, je voudrais quand même, à l'instar de ce que vient de faire notre collègue du groupe communiste, attirer l'attention de l'assemblée sur le devenir des missions locales et des PLIE qui sont menacés au regard d'une restructuration souhaitée par le Gouvernement. Moi, je sais que sur un territoire exposé à un pourcentage important de chômage, ces structures sont ô combien nécessaires dans l'accompagnement d'insertion, de réinsertion des publics largement fragilisés. Donc, je voulais tout simplement attirer l'attention et compléter le propos de nos collègues du groupe communiste.

**M. le Président Alain JUPPE** : Comme je viens de le dire, cela va plutôt dans le même sens.

Madame Christine BOST.

**Mme Christine BOST** : Une toute petite intervention pour aller dans la direction de ce que vient de dire Jean-Jacques PUYOBRAU. Évidemment, certainement pas pour remettre en cause l'organisation de ce forum. Tout ce qui peut contribuer à mettre en connexion les demandeurs d'emploi et les offres, évidemment que nous y sommes favorables, mais j'espère simplement que si besoin s'en faisait ressentir durant l'année, si nous avons besoin d'apporter des rallonges financières à certaines structures ou à accompagner certains projets qui ne seraient pas passés dans les mailles de la commission d'attribution des subventions préalables à la préparation budgétaire, nous pourrions, comme dans ce cas-là, passer par-dessus la commission et les étudier favorablement.

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est ce que l'on appelle la culture du précédent.

Qui vote contre cette délibération ? Le groupe communiste. Pas d'autres oppositions ? Merci.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président, 4<sup>e</sup> affaire à l'ordre du jour, l'affaire n° 12 : « Ouvertures dominicales 2019 », Madame BOST.

**Mme BOST**

**(n°12) Ouvertures dominicales 2019 - Avis de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est la reconduction du dispositif habituel.

**Mme Christine BOST** : Du dispositif sur lequel nous délibérons depuis 3 ou 4 ans maintenant.

**M. le Président Alain JUPPE** : Et nous allons avoir les mêmes remarques que d'habitude. Monsieur GUICHARD va nous dire qu'il est contre, ce qui est son droit le plus absolu.

Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, Monsieur le Président, vous avez raison de dire « Comme d'habitude ». Il y a un événement qui a fait grande polémique, ces jours derniers, lors de l'abattage de marronniers sur la Place Gambetta.

**M. le Président Alain JUPPE** : Ce n'était pas un dimanche.

**M. Max GUICHARD** : Il en est un autre, marronnier, en termes journalistiques, qui se pratique tous les ans ici et dans nos Conseils municipaux, mais là, par contre, sans émoi, à part celui des élus communistes, c'est la décision d'ouverture dominicale des commerces de détail le dimanche. J'aborde cette délibération avec un brin d'humour alors que chaque fois monte en nous une grande colère comme si une telle décision pouvait être une réponse sociétale à la grave crise que vivent les gens, de nos jeunes aux retraités. Bien sûr, cela peut être un peu d'oxygène financier pour une infime minorité bénéficiaire, mais à quel prix en termes de vie familiale et sociétale notamment ? Quelle honte d'en arriver à de tels procédés récurrents alors que s'exprime dans tout le pays une colère massive comme le portent les salariés en lutte. Ai-je besoin de revenir sur le drame que vivent les salariés de FORD, les infirmières et les gilets jaunes notamment soutenus par 72 % de la population ? D'ailleurs, entendez-vous dans ces mouvements le besoin de travailler le dimanche ? Certainement pas.

Par contre, l'exigence de création d'emplois, de hausse du pouvoir d'achat, le besoin d'avoir plus de services publics sont portés quasiment de manière unanime. Oh qu'ils ont raison, mille fois raison lorsqu'ils comparent les taxes, impôts les plus injustes face à la suppression de l'impôt sur la fortune donnant encore plus de richesses à tous ces profiteurs jamais assez repus de dividendes. L'argent existe pour améliorer le pouvoir d'achat pour tous, qui plus est si on y rajoute les 80 à 100 milliards de fraude fiscale, notamment avec un SMIC mensuel augmenté de 200 euros, comme nous le proposons pour ainsi jouir le dimanche d'une vie plus heureuse, d'une vie où on peut prendre le temps de profiter de la nature, et ainsi mesurer tout l'intérêt de sa défense.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je ne veux pas polémiquer avec vous, cher Max GUICHARD. Vous menez un combat d'arrière-garde. Vous avez cité les infirmières. Si on interdisait aux infirmières de travailler le dimanche, nous aurions beaucoup de raison d'être inquiets.

Madame DELAUNAY.

**M. Max GUICHARD** : Vous avez été meilleur, Monsieur le Président !

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Maire, je voudrais à la fois compléter ce qu'a dit Max GUICHARD, mais aussi l'envisager sur un autre aspect, et je me permets d'inscrire une partie de mon intervention dans les commentaires du rapport de développement durable.

Première chose, en effet, il y a aujourd'hui une véritable inquiétude partagée par tous sur le pouvoir d'achat d'un très grand nombre de Français. Et je ne suis pas sûre que la bonne réponse soit de multiplier ou d'augmenter, ici, nous sommes relativement raisonnables, mais néanmoins, les jours d'ouverture en particulier des grandes surfaces qui sont souvent à l'origine d'une consommation irréfléchie, désordonnée, mais surtout de mauvaise qualité.

Et là, il y a un deuxième point, c'est que bien souvent ces commerces que j'appellerai de gros, mais pas au sens classique, font appel à des produits importés, médiocres et tous sont vendus en grande quantité. Et ceci, reconnaissons-le, ne va pas dans le sens de ce que nous disons tous quand nous parlons de développement durable, à savoir de mettre un frein à cette hyperconsommation extrêmement coûteuse sur le plan environnemental et humain. C'est non seulement l'environnement qui en pâtit à la production, au transport, mais aussi sur le plan humain, le travail des enfants, des horaires et des jours de travail non contrôlés. Tout cela, nous le savons par cœur. Donc, je crois que nous ne pouvons pas à la fois dénoncer la surconsommation, Pierre HURMIC appelle cela la sobriété heureuse, il n'y a pas que lui d'ailleurs, avec la réserve que l'on ne peut être sobre que quand on n'a pas soif, mais, en tout cas, nous partageons, j'en suis sûre, tous, ce frein nécessaire à la surconsommation.

Un point aussi particulier, c'est la période d'avant Noël. En Allemagne, aujourd'hui encore, mais dans tous les pays du Nord, on a gardé la tradition des dimanches de l'Avent. Et les dimanches de l'Avent, que l'on soit religieux ou pas, on se réunit autour de la table, on allume une bougie, on ouvre une petite fenêtre dans le Calendrier de l'Avent, et l'enfant a un petit bonbon ou un petit gâteau. C'est quelque chose au contraire d'extrêmement sobre. J'ai connu la période aussi où les Bordelais, pour Noël, ne buvaient qu'un chocolat chaud. Ce n'était pas du tout une hyperconsommation. Mais ce rapport à la période de Noël a un intérêt. Est-il vraiment souhaitable de préparer Noël principalement dans les supermarchés ? Je reprends l'exemple de l'Allemagne. À Berlin, capitale de l'Allemagne,

seulement 8 dimanches d'ouverture sont autorisés alors qu'à Paris, c'est tous les dimanches. À Munich, ville jumelée à Bordeaux, mais beaucoup plus importante sur le plan de son poids économique et numérique, ce sont seulement 4 dimanches qui sont autorisés aux commerces. Et vous voyez, je crois que là, notre Métropole - je reprends vos termes que je partage bien souvent - notre Métropole devrait être un vecteur de modération.

J'ai, d'autre part, une autre suggestion, c'est de ne pas faire cette ouverture des commerces en même temps, simultanément, pour les grandes surfaces de la périphérie ou pour le centre-ville et pour les communes. Pourquoi ? Parce qu'il est assez sympathique de voir avant Noël des gens avec de gros paquets pour les enfants, et c'est tout à fait différent que de se précipiter dans les supermarchés en hâte. Je nous invite vraiment là, tous, à une grande sobriété et à une grande modération.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Madame. Je regardais récemment un reportage sur les marchés de Noël et le dimanche de l'Avent en Alsace. Certes, c'est sur notre territoire, mais je pense que ce n'est pas très différent en Allemagne. C'est le record de consommation de charcuterie pendant ces dimanches de l'Avent. Donc, ce n'est pas une bougie avec un gâteau sobre, c'est vraiment un véritable festin de surconsommation.

Madame BOUTHEAU.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Ce sont des produits de Noël malgré tout.

**M. le Président Alain JUPPE** : Bien sûr. Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Cette délibération que l'on vote tous les ans, c'est un petit peu un marronnier comme on dit. Europe Écologie les Verts votera contre cette délibération parce que, d'une manière générale, on n'est pas favorable à l'extension du travail dominical. Pourquoi ? Parce que cela favorise les enseignes au détriment du commerce de proximité et renforce le mode de vie déjà ultra consumériste de notre société alors que beaucoup d'activités familiales de loisirs ou autres d'ailleurs pourraient être favorisées ce jour-là de la semaine. C'est oublier les nombreux salariés précaires qui n'ont pas d'autres choix que de travailler le dimanche. L'écologie est perdante parce que, maintenant, on veut l'étendre dans les grandes zones commerciales, donc c'est un grand générateur de flux routiers.

Ensuite, la mission parlementaire chargée d'évaluer la loi MACRON a rendu, ce mercredi, son rapport. Ce rapport reste très évasif sur les créations d'emplois générées et démontre que les principaux bénéficiaires sont les grandes enseignes. C'est pour cela que nous votons contre, même si on constate la relative modération de notre Métropole qui ne va pas jusqu'au nombre maximal de dérogations rendues possibles par la loi.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Écoutez, on ne va pas prolonger ce débat. Pour une fois, il y a ici un vrai clivage idéologique. Moi, je considère que c'est une bonne chose l'ouverture le dimanche et que c'est même, d'une certaine manière, un progrès social. Cela permet à des gens qui travaillent toute la semaine d'aller faire leurs courses le dimanche. Cela permet à des salariés, même si la notion de volontariat mériterait, c'est vrai, d'être regardée d'un peu plus près..., d'avoir un complément parce qu'il y a une sur-rémunération le dimanche, de façon très importante. Donc, c'est un complément de pouvoir d'achat. Et cela permet évidemment aux commerces, pas simplement aux grandes surfaces, mais

aussi aux commerces de centre-ville, de vivre. Le Quai des marques de Bordeaux aurait disparu depuis bien longtemps s'il n'y avait l'ouverture le dimanche. Je comprends vos arguments. J'ai les miens. Donc, nous allons voter. Qui est contre ? Maintenant, abstentions ? Merci.

#### **Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur FELTESSE, Madame JARDINE, Monsieur JOANDET, Madame TOURNEPICHE**

**Contre : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur HURMIC, Monsieur JAY**

Dossier suivant, Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : 5e délibération : l'affaire n°15, exercice 2018 – Décision modificative du Budget Principal et supplémentaire ainsi que des budgets annexes, Monsieur BOBET.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur BOBET.

#### **M. BOBET**

**(n°15) Exercice 2018 - Décision modificative n°2 du Budget principal (BP) et du Budget supplémentaire (BS) des budgets annexes - Adoption**

**M. Patrick BOBET** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Nous avons effectivement souhaité dégroupier cette délibération dans la mesure où elle comporte, selon nous, certains ajustements qui nous interrogent. Nous comprenons parfaitement que la Décision modificative recalcule certains crédits de paiement au regard de l'avancement d'opérations, notamment pour celles ayant connu des aléas importants ces derniers mois. Je pense au Pont Simone Veil, par exemple, ou aux travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) Bordeaux Saint-Aubin. Une ligne, par contre, nous a particulièrement interpellés en ce qui concerne cette Décision modificative. Il s'agit de l'inscription d'un complément de 200 000 euros pour la démarche Bordeaux 2050. Je rappellerai ici que le budget a été validé dans une délibération que nous avons prise le 16 février 2018 pour cette démarche prospective que nous avons d'ailleurs, je crois, tous approuvée pour un montant de 1 255 000 euros. C'était il y a 8 mois. Aujourd'hui, ajustement + 16 %. En 8 mois, le budget prévisionnel a subi une augmentation de 16 %. C'est vrai que 2050 on va un peu vers l'inconnu, mais ce n'est pas une raison pour que le

budget prévisionnel nous conduise également vers ce même inconnu. On aimerait qu'il soit plus fiable. Et que pour la manifestation aussi, autorisez-moi de le dire, cela va un peu de pair, que l'on ait davantage de connaissance de ce qui se fait, et peut-être plus de transparence. On aurait aimé avoir, par exemple, un rapport d'étape diffusé aux élus métropolitains. Je rappelle que nous partageons, effectivement, la pertinence de cette démarche prospective territoriale, mais nous aurions aimé que l'on se dispense, aujourd'hui, de ce qui est pour nous quand même un petit dérapage financier. Et ce, d'autant plus que nous n'avons pas beaucoup d'informations sur ce à quoi correspondent très précisément ces 200 000 euros supplémentaires que l'on nous demande aujourd'hui d'approuver au hasard de cette Décision modificative. Ce d'autant plus que l'on a entendu parler d'une nouvelle augmentation, une enveloppe nouvelle de 50 000 euros qui viendrait apparaître dans le budget 2019 sans que l'on ait, là aussi, connaissance des besoins et des prestations justifiant des enveloppes complémentaires. Voilà l'interrogation qui est celle de notre groupe concernant cette somme qui n'est pas bénie, concernant une manifestation importante, et je le redis ici, que nous approuvons. Dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur cette Décision modificative. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je rebondis sur l'intervention de Pierre HURMIC. Peut-être convient-il de lui donner quelques éléments. D'abord, je me félicite que le groupe des élus dont il est le porte-parole soutienne cette démarche comme les autres groupes de l'assemblée, c'est très positif. Et d'autre part, je rappelle que vous avez souhaité vous-même, lors d'un dernier comité de pilotage, que nous ayons en début d'année ici-même un rapport d'étape présenté à l'ensemble des élus. Vous en choisirez la forme, Monsieur le Président. Bien entendu, cet élément sera présenté au conseil.

Pour le reste, quelques mots sans rentrer trop dans le détail, pour expliciter à quoi vont servir ces 200 000 euros, et quel est l'état de fréquentation, de connaissance de la démarche Bordeaux Métropole 2050. D'abord, cette démarche, et c'était une gageure lorsque nous l'avons lancée, est, semble-t-il, pleinement comprise par la population puisque les fréquentations que nous attendions sont au rendez-vous et ce de très bonne manière. Par exemple, dans la première phase qui était une phase de sensibilisation, lorsque nous avons lancé le questionnaire IFOP, nous souhaitions avoir un nombre assez important de réponses. Nous en avons eu plus de 13 000, ce qui est un chiffre objectif, et cela témoigne que des gens ont pris le temps de nous répondre et de nous faire connaître leurs attentes.

De la même manière, nous développons aujourd'hui, diverses opérations. Je ne vais, bien sûr, pas toutes les citer, mais je voudrais dire que, dans cette deuxième période qui a commencé à l'automne, nous avons à la fois sollicité de très nombreuses interventions, de forme courte, qui se déroulent aux Bassins à flot à la Maison du projet des Bassins à flot, qui a été dévolue à 2050. Plus d'une centaine d'interventions courant sur différents sujets, qui sont au cœur de la démarche et de la prospective, ont lieu en ce moment, en fin de semaine, aux Bassins à flot. Elles sont complétées par des interventions plus soutenues et plus importantes lors de journées dédiées qui sont présentées, par exemple, par des cercles de réflexion du type Fabrique de la cité, mais bien d'autres sont intervenus sur beaucoup d'autres domaines. Et nous avons également pu constater qu'au-delà de ces sachants, si je puis dire, le grand public regarde avec intérêt nos propositions.

Par exemple, nous avons lancé, il y a quelque temps, sous la forme d'un *serious game*, une démarche visant de manière ludique à intéresser le grand public à cette réflexion.



Nous avons eu, en deux mois, plus de 14 500 participants, c'est très important. Et l'objectif que nous avons d'aboutir entre 30 et 50 000 participants à ce jeu sera tenu. Je tiens à faire remarquer que c'est inhabituel pour ce type de démarche. Je ne rentre pas dans le détail, on y reviendra, mais de très nombreuses écoles, instituts d'enseignement participent à nos côtés à des journées dédiées spécifiques. C'est en cours, cela va continuer à se dérouler. Beaucoup de communes ont également fait des contributions très intéressantes. Je veux citer les 12 communes de la Rive Droite. Je veux citer d'autres communes comme Saint-Aubin, Saint-Médard, Talence, bien d'autres encore.

Et enfin, nous nous apprêtons, à partir du mois de janvier, à avoir la phase de débats, débats de grande importance avec des invités nationaux, qui seront eux-mêmes précédés de débats locaux sur les sujets qui seront mis en questionnement. Sept débats sont prévus avant une clôture le 29 mars. Les sommes qui sont prévues au titre de la Décision modificative sont assez modestes. Je rappelle que la démarche est d'un très faible coût si on la compare à d'autres démarches que nous avons eues ici par le passé, et si on la compare aussi à d'autres démarches de collectivités ; on est dans un rapport très modeste. Mais simplement, ces sommes là prévoient notamment que des documents qui recensent le travail fait par des collégiens, mais aussi tous les documents, toutes les contributions qui auront été apportées, soient édités. L'édition a un certain coût, ce n'était pas prévu initialement dans notre démarche. Et deuxièmement, elles visent à permettre d'organiser la manifestation de clôture le 29 mars, là aussi, les sommes n'étaient pas prévues, mais mine de rien, chacun d'entre vous le sait bien, organiser un événement un peu important au Hangar 14 sur une journée comme le 29 mars, cela coûte de l'argent qui n'était pas envisagé dans notre feuille de route initiale.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci, Monsieur le Président. C'est pour moi l'occasion avec cette Décision modificative, classique en cette période de l'année, de continuer à saluer la gestion du budget de Bordeaux Métropole et de mettre un petit accent sur l'effort que Bordeaux Métropole a dû faire envers les commerçants via l'augmentation par la commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA). C'était absolument nécessaire vu les travaux de voirie que nous mettons en place.

Je voudrais rebondir sur ce que mes deux collègues précédents ont dit parce que moi aussi, je voulais faire une remarque. Alors, soyons très clairs, ce n'est absolument pas une polémique, mais effectivement une alerte sur ce sujet-là. Proposer un budget, c'est faire des choix. Pour faire des choix, c'est très bien de s'appuyer sur une prospective. C'est un vrai besoin. D'où Bordeaux Métropole 2050. Il faut saluer le gros travail de fond, et les exposés que nous a faits notamment Monsieur MOLLAT tout à l'heure montrent la participation citoyenne et il y en a d'autres. Je ne vais pas toutes les citer.

Cependant, il faut que l'on fasse des choix budgétaires dans un contexte qui est contraint, vous le connaissez tous. Un argent public rare, nous avons la contractualisation avec l'État à 1,35 % sur du fonctionnement, et ceci est du fonctionnement. Du coup, nous avons été obligés pour le Budget 2019 de travailler, à la Commission des subventions, avec une baisse de 5 %, et puis, je pense que les Vice-Présidents sont en train de travailler sur les entretiens budgétaires. Il y a dû y avoir un certain nombre de coupes absolument pas remises en cause, mais nécessaires dans certains budgets. Je veux donc mettre l'accent sur cette augmentation financière. Aux chiffres qui ont été donnés par Monsieur HURMIC, je rajouterai également la possibilité de vacations que nous avons votées en janvier 2018 à hauteur de 250 000 euros, ce qui fait que si je rajoute le tout au budget initial voté au mois de février, l'augmentation est de 40 %. Là, je prends tout, y compris les 50 000 de 2019.

D'un côté, nous avons une participation citoyenne à saluer, et cela, c'était le but. Une diversité des propositions, des modes de participation à louer, y compris ludiques. Je me permettrai, pour autant, désolée Monsieur MANGON, de faire une réserve sur le *serious game*, pas sur le fait lui-même, ni sur le nombre de participants, vous l'avez donné, c'est vraiment très, très bien. Mais, sur les propositions qui sont faites au niveau du questionnaire à choix multiple, on a un questionnaire, mais qui part sur une proposition de base. Et très sérieusement, quand on parlait il y a peu, heureusement, cela a été enlevé - des migrants sur la plage, ou quand on propose de visiter un musée de l'industrie là où autrefois il y avait l'usine FORD alors que nous sommes en train tous de nous battre comme des malades pour la conserver, je trouve que certains choix étaient relativement compliqués.

Bref, mon alerte est que, dans notre période de choix, il faut que l'on soit attentif dans les surplus, même si le budget global peut être comparé à d'autres métropoles et que ce n'est pas énorme, mais que l'on soit attentif à ce que l'on va dépenser pour nos événements, que l'on soit attentif à ce que l'on va dépenser pour les encarts publicitaires. Il n'y a absolument pas de remise en cause de la décision modificative (DM) qui, bien évidemment, sera votée, ni de BM 2050 qui était nécessaire, mais juste une alerte sur nos choix quand on est en période de préparation du Budget 2019, et quand on est aussi dans une période de protestation où finalement beaucoup de gens se demandent où va l'argent public. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Madame. Un *serious game*, c'est sérieux, mais c'est un jeu. Il faut avoir un peu, de temps en temps, le sens de l'humour. Je reconnais que j'ai essayé de vérifier moi-même chacune des propositions qui ont été faites. Toutes n'étaient pas du meilleur aloi. J'en ai peut-être laissé passer une ou deux qui n'auraient pas dû, mais enfin, il faut prendre cela, je le répète, comme un jeu.

Par ailleurs, sur Bordeaux Métropole 2050, l'opération est en train de réussir. Pourquoi ? Parce que nous avons une vraie participation citoyenne avec des milliers de personnes qui répondent au questionnaire, qui participent au jeu, qui viennent assister aux différentes rencontres, à ce qui est organisé dans la Maison du projet aux Bassins à flot, et nous avons un très beau programme de grandes conférences pendant tout le premier trimestre. Donc, je pense qu'au contraire, on pourrait se dire que, compte tenu du contexte général, on est en phase avec ce besoin qu'ont les gens de s'exprimer, et de dire comment ils voient leur ville, comment ils voient leur vie quotidienne dans les années qui viennent. Si cela marche, c'est justement parce que c'est une occasion d'expression. Le coût, il est modéré si on le compare à des opérations antérieures qui ont été faites ici dans notre Métropole ou à d'autres opérations qui sont faites ailleurs dans d'autres villes. Je reconnais que l'événement de fin de parcours n'avait pas été prévu. Cette somme correspond, cela vous a été expliqué, cela a été dit en commission, d'abord à un numéro spécial de SUD-OUEST et cela coûte cher de faire de la publicité dans nos journaux. Je pense que d'autres collectivités le savent aussi, qui utilisent beaucoup ce média. Nous aurons des ouvrages, en particulier *Parole d'enfants* et puis une manifestation. Organiser une manifestation de plusieurs milliers de personnes au Hangar 14 avec les frais de sécurité que cela représente, cela ne se fait pas sans un peu d'argent. Je prends acte du fait que personne ne conteste finalement la pertinence de cette opération. Je suis évidemment très attentif à vos rappels à l'ordre sur nos finances et sur la nécessité d'être rigoureux, mais Monsieur BOBET va conclure en veillant au grain.

**M. Patrick BOBET** : Une conclusion surtout en termes de rattrapage. J'ai quand même oublié de vous donner une deuxième information importante concernant notre désendettement. Avec ce résultat disponible et les recettes nouvelles, on va les affecter prioritairement à la diminution de notre prévision d'autorisation d'emprunts. Une baisse de 54 millions dans nos prévisions, je le précise bien. Ce qui fait que le chiffre à retenir, à l'issue de cette présente décision est que notre autorisation d'emprunts pour 2018 s'établit à 333 millions d'euros. Plutôt que 387, nous sommes à 333 millions d'euros d'emprunts pour 2018.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je ne me permettrai pas de mettre un bémol à ce que vous dites, mais cela va un peu remonter en 2019.

**M. Patrick BOBET** : Ah oui, nous verrons. Chaque chose en son temps, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Bien, je mets aux voix la Décision modificative. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-**  
**PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame**  
**CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,**  
**Monsieur DUBOS, Monsieur HURMIC,**  
**Monsieur JOANDET**

**Contre : Monsieur JAY**

Nous continuons. Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : « Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la Société Stade Bordeaux Atlantique », c'est l'affaire n° 41, Monsieur BOBET.

**M. BOBET**  
**(n°41) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017**  
**de la Société Stade Bordeaux Atlantique - Information**

**M. Patrick BOBET** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur HURMIC ?

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations qui porteront, je vous rassure, exclusivement sur ce rapport annuel, sans aborder à nouveau, vous vous en doutez, notre divergence de fond sur l'opportunité même de la construction de ce grand stade. Je m'en tiens vraiment au rapport tel qu'il nous est aujourd'hui présenté.

D'abord, de brèves observations, vous l'avez dit, Monsieur BOBET, pour stigmatiser quand même un certain nombre de manquements de la part de notre partenaire contractuel qui ne respecte pas les termes du contrat. Je ne crois pas que vous l'ayez évoqué, mais il y a le problème de la pelouse qui a été changée par SBA de sa propre initiative alors que cela aurait dû faire l'objet d'une demande de modification à Bordeaux Métropole en vertu des termes du contrat.

Également ce qui est pour moi aussi quand même un autre manquement, c'est la gestion des déchets. Je la trouve particulièrement déficitaire. Le taux de valorisation des déchets en carton reste faible. Elle est de 4 %. Je pense, eu égard aux objectifs que nous nous sommes assignés, nous, Bordeaux Métropole, regrettable qu'un partenaire aussi important ait un taux de valorisation des déchets carton aussi dérisoire. Les GER, c'est-à-dire Gros Entretien Renouvellement, vous l'avez dit, vous avez parlé de vrais problèmes, Monsieur le Vice-Président, vous avez raison, il est tout à fait anormal que SBA ne nous ait pas fourni l'inventaire global tel qu'il devait le faire contractuellement tandis que vous nous annoncez aujourd'hui que cela va être fait en décembre 2018. Ce n'est quand même pas sérieux en termes d'engagements non respectés par SBA. Je pense que cela mérite d'être stigmatisé. Enfin, dernier manquement qui me paraît important, c'est le fait que le Conseil de surveillance de SBA n'a pas autorisé la publication du Budget 2018. Je pense qu'il faut un minimum de confiance et de transparence dans les relations, et je trouve personnellement tout à fait regrettable que cela ne nous ait pas été transmis.

Deuxième observation que je souhaiterais faire, c'est sur le déficit d'exploitation. Résultat déficitaire à hauteur de 3,4 millions d'euros, vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-Président. Je pense qu'il est évident que ce type de contrat, sur une longue durée, sur 30 ans, les premières années, soit déficitaire. Mais les déficits qui étaient escomptés, vous l'avez rappelé, étaient à peu près trois fois moindres que les chiffres présentés, c'était à peu près de l'ordre d'un million d'euros. On est à plus de 3 millions d'euros. Au niveau des prévisions, je pense que notre cocontractant s'est très sérieusement, volontairement ou involontairement, je n'en sais rien, mais s'est quand même très trompé sur ses prévisions.

Ce qui plombe, à mon sens, il faut quand même bien l'aborder aujourd'hui, les recettes escomptées par SBA, c'est la fréquentation du stade. Excusez-moi, je suis quand même obligé de rappeler ici que la moyenne de fréquentation du stade telle qu'elle nous est donnée, c'est 22 650 spectateurs dans un stade de 42 000 places, c'est-à-dire un taux de fréquentation de 54 %. J'ai eu la curiosité d'aller regarder ce qu'était le taux de fréquentation des autres grands stades construits à l'occasion de l'EURO 2016. Tous ont des taux de fréquentation qui ne sont pas à la hauteur de ce qui était attendu par les collectivités locales, mais ils sont en tout cas souvent de l'ordre de 60 %, voire plus ; en tout cas, bien supérieurs à nos pauvres 54 %. On considère que c'est un échec de voir que ce grand stade n'attire pas les spectateurs. En tout cas, il en attire 1 sur 2 par rapport à la jauge.

J'ai regardé par ailleurs les chiffres, quand vous voyez le chiffre d'affaires des événements qui sont gérés par SBA, je suis vraiment tombé de l'armoire – pour reprendre une expression qui vous est chère, Monsieur le Président - L'activité footballistique sur un chiffre d'affaires de 6 875 000 euros représente à peine 368 000 euros. C'est-à-dire que le chiffre d'affaires lié à l'activité « Grand stade », c'est-à-dire à l'activité football, c'est, si je ne me suis pas trompé, 5 % du chiffre d'affaires. C'est un peu dérisoire, et cela nous pose un problème. C'est au départ un grand stade que l'on a construit pour accueillir des matchs de football. Heureusement qu'il y a des grands événements, même si cela peut être développé, heureusement qu'il y a les événements d'entreprises qui viennent combler le chiffre d'affaires, mais je pensais qu'il était important de dire que l'activité footballistique est vraiment dérisoire dans le chiffre d'affaires de SBA.

J'en viens à une deuxième observation que j'ai l'intention de faire sur ces 3,4 millions de déficits. J'ai regardé avec attention les principales charges de SBA et notamment les principaux partenaires contractuels payés par SBA. Et je suis sidéré de voir que, dans la plupart des dépenses faites par SBA, c'est-à-dire par VINCI et FAYAT, on trouve parmi les premiers prestataires bénéficiaires des dépenses, je vous le donne en mille, des filiales de VINCI et FAYAT. Je vous donne très rapidement le détail. Par exemple, le contrat d'entretien maintenance, il est signé avec qui ? Il est signé avec la société VINCI Énergies. C'est quand même 1 685 000 euros, c'est important. Ensuite, je vois des frais de mise à disposition de personnel qui me paraissent considérables eu égard à la masse salariale, il y en a pour 449 000 euros. Mise à disposition, pareil par FAYAT et VINCI, qui plombent la masse salariale en ayant mis à disposition des salariés émanant de filiales du groupe FAYAT. Il y en a trois, je crois, sur 17 employés, ce qui représente plus de 30 % de la masse salariale, c'est-à-dire des cadres supérieurs des filiales de FAYAT et VINCI qui sont payés par SBA. Après, on s'étonne que le chiffre d'affaires soit un peu plombé.

Les dépenses de maintenance courante, d'après vous, à qui elles sont confiées ? A EGEF qui est une filiale de VINCI Facilities pour 422 000 euros. Les honoraires d'assistance, assistance technique et commerciale. Avec qui ils ont contracté ? Pareil : VINCI Stadium, pour 195 000 euros, et une autre convention avec FAYAT SAS. Là aussi, contrat d'assurance responsabilité civile et risque d'exploitation, il y a 36 000 compagnies d'assurance. Qui ont-ils choisi ? C'est VINCI. Ils ont choisi VINCI qui n'est pas spécialement connue pour cette activité d'assurance, mais c'est VINCI pour 101 000 euros. Moi, je veux bien que l'on nous dise qu'ils ont des difficultés financières, etc. Je pense que les filiales de VINCI et FAYAT qui sont appelées aujourd'hui à combler partiellement ce déficit, sont aussi les grandes bénéficiaires de l'activité, de l'exploitation de notre grand stade. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même ; j'ai envie de dire pour VINCI et FAYAT, on n'est jamais aussi bien servi que par ses filiales.

Dernière intervention, et je termine là-dessus, et je vous promets que pour nous, c'est très important. C'est le bilan carbone. C'est une catastrophe, ce bilan carbone. Le bilan carbone par spectateur, et on sait qu'il y en a peu, est de 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire 12 kilos de CO<sub>2</sub> par spectateur, l'équivalent de 60 km en voiture individuelle. Vous voyez, c'est considérable. La société gestionnaire nous dit que les déplacements constituent de loin le poste principal, c'est vrai, mais la consommation énergétique arrive très vite en 2<sup>e</sup> place. C'est là surtout où j'attire votre attention, Monsieur le Président, dans le cadre des relations que vous pouvez avoir avec notre cocontractant. La consommation totale annuelle est de 5 000 mégawatts heure en ce qui concerne l'électricité. C'est énorme. Je ne vous donnerai pas des éléments de comparaison pour raccourcir mes propos. On nous dit « 75 % des consommations du stade sont situées hors jours de match ». Cela m'a beaucoup étonné. J'ai eu la curiosité de gratter un peu pour voir. Ce que j'en ai conclu, c'est que la principale consommation, enfin une consommation très importante, est la luminothérapie. C'est-à-dire qu'ils ont un système de luminothérapie pour chauffer la pelouse qui est insuffisamment éclairée, on l'avait dit au moment où on avait parlé de ce problème, qui est énergivore au possible. Au moment où on incite nos concitoyens à faire des économies d'énergie, il faut dire quand même à ce cocontractant important de la Métropole qu'il a quelques économies à faire au niveau de sa consommation d'énergie. Et toujours sur ce terrain-là, vous vous souvenez, vous nous aviez dit à l'époque, Monsieur le Président, « Mais ils vont faire des panneaux photovoltaïques ». Nous, on vous avait dit : « C'est dérisoire les panneaux photovoltaïques qui sont sur la toiture ». Ils sont tellement dérisoires qu'ils produisent 100 mégawatts/heure, c'est-à-dire à peine 2 % de la consommation. Non seulement, ils sont énergivores, mais en plus ils sont incapables de fournir eux-mêmes l'énergie. Cela devrait vous interpeler, Madame l'Adjointe. Au moment où nous, on prétend arriver à la neutralité carbone, à une Métropole à énergie positive, voilà ce qui nous plombe. Des gens qui ont 2 % d'énergies renouvelables dans leur consommation énergétique dont je rappelle, une dernière fois, qu'elle est extravagante.

Voilà l'ensemble des observations que je voulais faire en ce qui concerne ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame AJON.

**Mme Emmanuelle AJON** : Chers collègues, Monsieur le Président, nous sommes amenés à nous prononcer et à prendre connaissance du rapport annuel de SBA, la Société Bordeaux Atlantique, société gestionnaire du Matmut, filiale des deux actionnaires VINCI et FAYAT. C'est en effet important dans ce rapport. Ce rapport est obligatoire, c'est pour cela qu'il nous est présenté, mais au-delà d'être obligatoire, il est alarmant quant à la santé financière de la société. Aussi la Commission Finances a estimé indispensable de pouvoir auditionner SBA en amont de ce Conseil afin d'y voir plus clair. Si cette audition est confidentielle, il n'en reste pas moins que les chiffres du rapport annuel sont, de toute façon, parlants avec un déficit de plus de 3 millions par an, soit environ 10 millions. Au bout du 3<sup>e</sup> exercice d'exploitation, il est aisé de comprendre tout au moins d'émettre un sérieux doute sur le fait que cette situation ne tiendra pas les termes du contrat que la Ville de Bordeaux a passé avec SBA. Mais le plus inquiétant est le peu de perspectives de rétablissement qui se profilent. En effet, avec des remplissages des matchs qui dépendent de l'affiche et des résultats sportifs, des concerts difficiles à obtenir et qui demandent une énorme logistique qui en limite le nombre, des locations et séminaires qui sont d'ores et déjà très nombreux pour un stade, l'afflux de nouvelles recettes semble, de l'aveu même du Président de la société SBA, compromis.

Pour comprendre comment nous en sommes arrivés là, il faut revenir un peu en arrière. En 2011, la Ville de Bordeaux signait un accord tripartite avec SBA et ses actionnaires VINCI et FAYAT actant notamment les conditions d'exploitation du stade et les redevances qui y correspondent. Ces redevances ont été calculées sur la base du business plan établi par l'exploitant qui n'a visiblement pas pris la mesure de la tâche qui lui incombait. Un chiffre devrait suffire à en faire la démonstration, c'est celui de 1 900. 1 900 %, c'est l'évolution de la masse salariale de SBA entre le budget prévisionnel et le réel. Ce chiffre est tellement énorme qu'il pourrait faire sourire s'il n'était pas symptomatique de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il est clair que ce budget prévisionnel de départ, sur les dépenses de fonctionnement comme sur le reste, a été totalement sous-dimensionné entraînant un déficit structurel tellement lourd qu'il est aujourd'hui impossible de le rattraper.

Mon intervention n'a pas pour but de pointer des coupables. La collectivité perçoit une redevance tout à fait acceptable, et Monsieur BOBET et Monsieur FLORIAN ont régulièrement rappelé qu'il n'était pas question de la revoir pour le moment. SBA fait la chasse aux économies *a priori* pour tenter de redresser un petit peu la barre et a obtenu des actionnaires qu'ils renflouent le capital de la société afin qu'elle puisse tenir ses engagements. Mais le constat est là : les dés étaient pipés dès le départ, ce contrat est une bombe à retardement.

Aussi en tant qu'élus responsables, nous ne pouvons pas simplement faire l'autruche, sachant la catastrophe arriver, en se satisfaisant seulement que les redevances tombent encore. Il en va de la pérennité de cet équipement et de la qualité de ses prestations, mais il en va aussi des 150 emplois ponctuels souvent peu qualifiés qui sont directement concernés par ce dossier.

J'en finirai donc par deux questions. Lors du rachat des Girondins, la Métropole s'est assuré de la pérennité de cette recette via des lettres d'intention signées par les principaux financeurs de la filiale gestionnaire. En est-il de même ici ? A-t-on l'assurance que VINCI et

FAYAT vont confirmer et continuer à combler un puits sans fond pendant les 25 années restantes ? Et sinon, que se passerait-il si SBA déposait le bilan ?

Ce rapport étant purement informatif, il n'appelle pas à vote, mais en l'état, vu les difficultés évoquées, et l'absence de perspectives surtout et de solutions satisfaisantes, j'appelle de mes vœux un audit complet de la situation avant de se mettre à la table des négociations en 2020, comme le prévoit la clause de revoyure du contrat.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui Monsieur le Président, je vais essayer de trouver un chemin de crête qui soit entre une vision très catastrophiste de Madame AJON et quelque chose de plutôt à charge, version Monsieur HURMIC.

D'abord, rappeler, et cela en est encore la démonstration aujourd'hui, que c'est un bon contrat que vous avez négocié, Monsieur le Maire, à l'époque, en 2011. Car on s'aperçoit aujourd'hui que l'on a un stade qui ne nous coûte pas cher. Tant à la construction, c'est l'un des stades qui a été le moins cher dans l'opération EURO 2016, que dans son exploitation parce qu'au final, les difficultés qui, j'espère, sont passagères de SBA, c'est SBA qui les supporte, ce n'est pas la collectivité. Imaginez ce que l'on aurait entendu, si effectivement on était venu devant vous pour présenter le coût de l'exploitation d'un stade qui serait resté en régie et dont on s'apercevrait qu'au début, en tout cas, il ne rapporte pas ou, qu'il n'équilibrera pas les frais tels qu'ils étaient envisagés. Donc, c'est un bon contrat. Vous avez signé pour 30 ans. Cela permet de répondre, sans totalement exclure quelques inquiétudes, que l'on n'est que sur la deuxième année d'exercice plein de l'exploitation, et qu'il faudra juger, comme dans de nombreux contrats de ce type, du résultat définitif à la fin d'exploitation.

Quand on regarde les chiffres, le compte de résultat, moi, je me focalise essentiellement sur ce qui relève de l'exploitation propre du stade. On met de côté les redevances qui descendent, le R1, le R2, le R3. On met de côté ce qui remonte et on regarde véritablement l'activité commerciale de SBA. On s'aperçoit que pour cette activité commerciale, même si comptablement cela se dégrade, les flux financiers se redressent d'année en année. Il y a plus d'événements, les hospitalités, et par ailleurs, le stade est aujourd'hui dans une dimension d'audience au même niveau que ce qui se fait dans d'autres grandes villes. Je mets de côté la fréquentation puisque cela, c'est indexé sur les résultats sportifs de telle ou telle équipe, mais sur l'activité commerciale, on peut dire que c'est une réussite pour l'exploitant. Au bout de 30 ans, on verra bien ce qui se passe. La question aujourd'hui, c'est de savoir qui supporte tout cela ? C'est SBA, c'est le contrat. Vous en avez parlé, Madame AJON, il y avait 3 signataires en 2011. Je rappelle que SBA, a deux actionnaires : VINCI et FAYAT. Ils ont conçu. Ils ont construit. Ils ont maintenu, et aujourd'hui, ils exploitent. Moi, je n'envisage pas un seul instant, que deux des plus gros acteurs économiques du bâtiment et de la construction dans ce pays puissent venir nous dire, dans quelques mois, dans quelques années qu'ils ne savent pas faire. Je ne l'envisage pas. Et moi, je fais confiance aux équipes de SBA - c'est dans leur propre intérêt parce que nous, on n'est pas concerné dans cette affaire, on est tiers par rapport à tout cela - pour redresser et qu'effectivement, le plan de financement corresponde plus aux résultats qu'ils attendaient initialement.

Ce que disait Monsieur HURMIC, c'est pour cela que j'ai indiqué que j'essayais de me trouver entre les deux, il a raison de relever qu'il y a un certain nombre de dépenses qui

sont imputées à SBA qui sont de la refacturation de « maison mère » puisque tels ou tels prestataires ne sont jamais que des filiales des deux groupes qui sont actionnaires de SBA. Il n'y a pas de drame dans la maison. Il faut se préparer, et c'est normal, c'est la vie de ce genre de contrat, à des discussions dans le cadre d'une révision quinquennale. Au bout de 5 ans, on se remettra autour de la table. Mais dans ce contrat, comme on a déjà eu l'occasion de le faire dans d'autres contrats, dès lors que la maîtrise d'ouvrage est forte, que l'on a des arguments infaillibles et notamment un contrat signé, il n'y a pas de raison de s'inquiéter par anticipation des désagréments d'une société qui est responsable. Ce n'est pas notre rôle que d'aller vérifier. Moi, je n'ai pas l'ambition d'aller expliquer aux gestionnaires de SBA qu'ils font bien leur travail ou pas.

Madame AJON dit que l'on est au taquet en termes de recettes. Non, la recette initiale dans le contrat, c'est un peu plus de 4 millions d'euros dont 2 500 000 sur le *naming*. Donc, effectivement, ils en sont à 2 100 000 là où il y avait 2 500 000 de prévus, mais il y a tout le reste. Il y a pour plus de 1,5 million d'un *naming* détourné, occasionnel. C'est du *branding*. C'est de l'achat d'espaces. Donc, il y a des perspectives d'amélioration pour eux.

Monsieur le Président, nous avons encore une fois la démonstration que vous avez signé en son temps un bon contrat, qui ne coûte pas cher pour la collectivité, et que par ailleurs, c'est le monde des affaires, SBA aura toute la latitude pour redresser ses comptes dans les années qui viennent.

M. le Président Alain JUPPE : Merci. Monsieur BOBET, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. Patrick BOBET : Madame FERREIRA avait demandé la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPE : Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, pardon Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été exposés. Juste deux points. D'abord remercier les services pour toutes les relations qu'ils peuvent avoir avec nos partenaires, et rappeler dans quel contexte s'est faite cette audition de SBA. On a effectivement demandé, tous les membres de la Commission Finances, de pouvoir auditionner, une fois par an, nos gros partenaires, ceux qui sont directement liés à nos compétences, je pense au transport donc KÉOLIS, je pense à l'eau et on avait rajouté effectivement SBA puisque c'est une nouvelle compétence qu'a prise la Métropole via l'équipement métropolitain. L'idée est de les voir tous les ans, que cela aille bien ou que cela aille mal, histoire de renforcer le rapport qu'il devrait y avoir, entre les élus métropolitains et les sociétés partenaires.

M. le Président Alain JUPPE : Merci. Monsieur BOBET rapidement.

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, je réponds à Monsieur HURMIC sur les filialisations qui ont été faites entre VINCI, FAYAT et ses filiales pour des prestations de services. C'était contractuel, c'était prévu dès le départ. Nous le savions, ce n'est pas une surprise, ce n'est pas une découverte. Deuxièmement, c'est classique. Tout le monde fait comme cela, pour deux raisons. Une raison, bien sûr, de business, on le comprend bien, c'est plus simple de faire travailler ses filiales que d'autres sociétés, mais aussi pour une raison, elle, plus honnête qui est que ces services-là connaissent beaucoup mieux le



dossier. Ils ont construit. Ils peuvent surveiller et entretenir de manière plus efficace. C'est la seconde raison que l'on peut prendre, selon que l'on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide.

Sur le plan carbone, je partage tout à fait l'inquiétude, mais ce sont les transports qui sont générateurs de tout ceci. En revanche, pour le tri des déchets en carton, c'est ce que nous leur avons demandé, ils suivent la programmation qui a été prévue. Pour l'instant, ils sont dans les clous. Ce n'est pas suffisant, on est bien d'accord, mais ils respectent ce que nous leur avons demandé pour l'instant. Donc, cela fera l'objet d'améliorations bien évidemment.

Pour le reste, je partage assez les propos de Nicolas FLORIAN. Je pense qu'il faut bien se souvenir que c'est un contrat. Il n'est pas question de le rediscuter parce que, dans ce cas-là, nous serions très fragilisés par rapport aux autres pétitionnaires, BOUYGUES en particulier, pour ne pas le citer. Donc, il faut le respecter, bien sûr. On a prévu de se revoir au bout de 5 ans. C'est ce qui sera fait, mais on ne lâchera pas grand-chose, bien sûr parce qu'il est évident qu'une entreprise comme celle-ci, qui est double, je vois très mal pourquoi elle partirait de Bordeaux, c'est évident que cela ne serait pas possible. Deuxièmement, elles ont gagné de l'argent en fabriquant le stade malgré tout, elles continuent de gagner de l'argent par leurs filiales. Donc, encore une fois, je vois très mal comment elles pourraient partir.

Et pour le commentaire de Madame AJON sur la masse salariale, je partage tout à fait son interrogation. C'est tout à fait incroyable que l'on puisse être à un tel écart entre ce qui était prévu et ce qui est aujourd'hui présent. Vous constatez vous-mêmes que cela baisse très régulièrement, année après année. On est tellement loin de ce qui était prévu à l'origine que l'on n'y arrivera jamais. Ces chiffres commencent à redevenir un peu plus sérieux, mais ils étaient tout à fait fantaisistes pour le moins que l'on puisse dire.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Deux points rapides. Première question : fallait-il construire ce stade ? Ma réponse est oui. Je voudrais rappeler que c'est une décision conjointe de la Région, de l'État, de la Ville et de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Le stade a été financé par la Région à hauteur de 15 millions d'euros, par la CUB à hauteur de 15 millions d'euros, par l'État à hauteur de 28 millions d'euros, et par la Ville à hauteur de 17 millions d'euros. Il y a eu un consensus entre l'État et nos trois collectivités pour s'engager dans la construction de ce stade. Je constate qu'aujourd'hui la quasi-totalité des grandes métropoles est dotée de stades d'une contenance à peu près équivalente. Et comme Monsieur FLORIAN l'a rappelé, la construction du nôtre, à la place de spectateur, est la plus basse de tous les grands stades qui ont été réalisés. L'existence de ce stade nous permet d'accueillir des rencontres nationales ou internationales, nous permettra de recevoir des rencontres de la Coupe du monde de rugby en 2023 ou des rencontres des Jeux olympiques en 2024. De ce point de vue là, je n'ai aucun regret d'avoir, avec d'autres, pris cette décision.

Deuxièmement, est-ce que c'est une bombe à retardement ? Je voudrais rappeler d'abord que, s'agissant des recettes que nous recevrons du Club, nous avons pris les garanties nécessaires, je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu, au moment du changement d'actionnaire, et de la lettre d'intention qui nous a été adressée dont la valeur juridique est tout à fait solide. Madame AJON me demande si on peut obtenir une lettre d'engagement identique de nos partenaires et de SBA. Enfin, c'est assez comique comme demande. La lettre d'intention sur les Girondins, elle est donnée par les actionnaires de la société. Les actionnaires de SBA, c'est VINCI et FAYAT qui ont signé le contrat. La lettre d'intention, c'est le contrat lui-même. C'est le partenariat public privé qui a une solidité juridique peut-être encore supérieure à celle d'une lettre d'intention.

Sur la situation financière aujourd'hui, cela a été dit. Il est normal que, dans les débuts d'un contrat de partenariat public privé, il y ait un déficit. Le déficit est supérieur à ce qu'avait prévu le partenaire. C'est sa responsabilité. C'est lui qui s'est trompé. Il s'est trompé en particulier sur l'anticipation des recettes de *naming* ou de nommage, et d'activités commerciales. Il avait prévu à peu près 4 millions au titre de ces différents postes, il en fait deux et c'est ce qui explique le surcroît de déficits par rapport au plan d'affaires qu'il avait présenté. Ils avaient anticipé un déficit de 1,5 million. Ils sont à 3,5 millions ou un peu plus, la différence, c'est qu'ils se sont trompés sur la prévision commerciale, c'est leur responsabilité, et je n'ai pas du tout l'intention d'entrer dans une négociation avec eux pour revoir ce dispositif. D'autant que, et je remercie d'une certaine manière Monsieur HURMIC de l'avoir pointé avec un peu de naïveté, bien sûr qu'ils s'adressent à leurs filiales. J'imagine que LAGARDÈRE dans l'injection de l'ARENA ARKEA fait la même chose. Cela leur génère des recettes et donc il faut aussi, dans l'appréciation de leurs difficultés financières, que nous en tenions compte. Cela nous fournira un argument dans l'hypothèse où nous aurions des difficultés avec eux, ce que je ne veux pas penser.

Voilà les quelques précisions que je pouvais apporter. Vous vous étonnez que le pourcentage des recettes liées à l'activité footballistique soit très faible, j'espère ne pas dire une énormité, mais c'est le Club qui encaisse les recettes des activités footballistiques. Les recettes des matchs, elles vont au Club, ce qui lui permet de nous payer les redevances qu'il nous doit. Donc, ce n'est pas évidemment dans les comptes de SBA, cela me paraît clair.

Nous avons un problème avec ce stade, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur LONGUÉPÉE qui est le nouveau Président. Si nous voulons le remplir davantage, il y a deux conditions. Premièrement, que les Girondins gagnent. Cela, je n'y peux rien, et aucun d'entre nous ici. J'espère que les résultats vont s'améliorer. Et deuxièmement, il y a une difficulté très claire qu'il faut poser. Monsieur LONGUÉPÉE l'a évoquée avec moi, c'est que les spectateurs n'y vont pas parce qu'il faut une heure et demie pour rentrer chez soi. Donc, là, il y a une difficulté. L'accès au stade à l'arrivée s'échelonne dans le temps parce que les gens arrivent progressivement, certains une heure à l'avance, etc., mais quand tout le monde part en même temps, il y a un problème de blocage, une heure et demie d'attente, et cela, c'est assez dissuasif pour aller aux matchs. Donc, il va falloir que l'on aborde cette question. Une des solutions qui a été évoquée par le nouveau Président du Club, c'est d'inciter les gens à rester davantage dans le stade, et à ne pas partir tous en même temps. Et pour qu'ils restent dans le stade, il faut qu'ils aient des activités sympathiques. Or, il paraît qu'il n'y a plus un verre de bière, disons le mot comme il est, à partir de la mi-temps. Cela aussi, c'est un problème de gestion du stade. C'est un problème de gestion commerciale de la SBA. Je vois bien comment cela se passe dans certains stades. On reste, on saucissonne - pardon pour la charcuterie, et pardon pour les végétariens – ou on boit un pot avant de rentrer chez soi. Là, il y a sans doute une amélioration à apporter. Ce n'est pas purement anecdotique, mais c'est un point qui mérite d'être regardé. Nous allons le regarder avec le nouveau Président du Club.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais rajouter. Madame AJON, j'ai répondu à vos questions. On ne va pas prolonger indéfiniment.

**Mme Emmanuelle AJON** : Non, je m'excuse. Justement, c'était pour revenir sur une question à laquelle vous n'avez pas répondu, et qui me semble très importante : que se passe-t-il aujourd'hui si SBA dépose le bilan ?

**M. le Président Alain JUPPE** : Eh bien, nous allons au Tribunal pour exiger que SBA, notre partenaire, tienne ses engagements. Les contrats, cela existe.

**M. Emmanuelle AJON** : S'il dépose le bilan, vous savez très bien, qu'il ne pourra pas payer

**M. le Président Alain JUPPE** : Il y a un contrat et je n'imagine pas la faillite de VINCI et de FAYAT. Ce serait une hypothèse quand même assez nouvelle. Et je le répète, le partenaire a anticipé un déficit qui est supérieur à ce qu'il avait prévu. Il est normal que, pendant les premières années d'exploitation, ce déficit existe. C'est le cas dans d'autres stades. Voilà. J'avais répondu à votre question, d'une certaine façon.

J'ajoute une dernière chose, c'est qu'il faut que nous continuions à exiger de SBA qu'il respecte ses engagements contractuels. Nous n'y sommes pas encore tout à fait sur un certain nombre de points et cela, ce n'est pas acceptable naturellement. Les services y travaillent et obtiendront évidemment les informations que nous sommes en droit d'obtenir.

### Communication effectuée

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Nous continuons. Il nous reste encore plusieurs délibérations, et il est midi et demi. Je vous rappelle, je le dis par anticipation, pour ceux qui seraient tentés de partir, que nous sommes attendus par nos amis agriculteurs dans le hall de l'Hôtel de la Métropole avec une exposition photo des paysages agricoles de la Métropole, un film qui a été réalisé dans le cadre de la Biennale AGORA, et puis des stands qui présentent quelques productions de notre territoire, animés par des agriculteurs ou par des associations, avec des légumes produits en vallée des Jalles, animés par les maraîchers Aurore SOURNAC, Philippe LAVILLE et Alain SANGUINET, avec une dégustation d'un légume qui pousse sur le territoire d'Eysines et dont nous allons demander à Madame BOST de nous vanter les mérites. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ?

**Mme Christine BOST** : Le giraumon brodé galeux, alors, comme cela, effectivement, cela ne donne pas très envie, mais...

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est bon ?

**Mme Christine BOST** : C'est très bon.

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est une courge, parfumée au safran de Bordeaux. Il y a aussi une garbure.

**Mme Christine BOST** : Une garbure préparée par la confrérie de la pomme de terre d'Eysines.

**M. le Président Alain JUPPE** : Tout ceci devrait inciter les orateurs à être particulièrement brefs dans la demi-heure qui vient. Il y a un stand apiculture. Il y a un stand avec des fromages de brebis. Il y a un stand de pain artisanal. Il y a des dégustations de chocolats artisanaux, des kiwis, le safran de Bordeaux, et du vin bio.

Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Oui, maintenant Monsieur le Président, que vous avez donné envie de manger et de boire, et l'heure étant très avancée, je vous propose de coupler les affaires 44 et 45 qui abordent le plan de prévention et de lutte contre les discriminations de Bordeaux Métropole et la politique générale d'égalité professionnelle femmes/hommes et de diversité. C'est une présentation de Monsieur EGRON.

**M. EGRON**

**(n°44) Plan de prévention et de lutte contre les discriminations de Bordeaux Métropole - Décision - Adoption**

**M. EGRON**

**(n°45) Politique générale d'égalité professionnelle femmes/hommes et de diversité - Signature de chartes favorisant l'inclusion - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente les deux dossiers.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur FETOUH.

**M. Marik FETOUH** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais saluer ces décisions extrêmement importantes au regard de nos principes républicains. Je voulais saluer aussi l'investissement de l'administration dans ce domaine, notamment de Sandrine DARRIET qui est en charge du dossier innovation sociale, dont l'égalité femmes/hommes et la lutte contre la discrimination. L'adoption de ce plan de lutte ainsi que la signature de différentes chartes sur la lutte contre l'homophobie, la promotion de la diversité et les questions de handicap sont un signal extrêmement positif dans un contexte, vous l'avez rappelé Jean-François EGRON, où nous candidapons pour une double labellisation par l'Agence française des normes en matière d'égalité femmes/hommes et de diversité. Cela interviendra en 2019.

J'espère que cet engagement très fort aboutira sur des politiques publiques tout aussi importantes, tout aussi fortes. On a un premier signe encourageant, une coopération intercommunale renforcée avec le soutien de Bordeaux Métropole pour la quinzaine de l'égalité. La 5<sup>e</sup> édition s'est terminée mercredi. Elle a réuni plus de 15 000 participantes et participants dans 11 communes de la Métropole, et on a eu une très belle soirée de clôture à Talence en présence du Maire, Emmanuel SALLABERRY, ainsi que de Patrick BOBET, de Michel HÉRITIÉ et de nombreux élus, que je remercie de leur présence.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, chers collègues, la signature de ce protocole est l'occasion pour nous de faire quelques remarques.

Nous souhaitons souligner, tout d'abord, l'investissement des services et la grande qualité du travail qu'ils fournissent. Ce protocole dépasse l'égalité salariale. Celle-ci n'est en effet qu'une facette des discriminations que subissent les femmes. Quelles qu'en soient les raisons, et elles sont multiples, il est insupportable que les écarts de salaires dans la Fonction publique soient encore aussi importants, près de 20 %, à peine inférieurs à ceux qui prévalent dans le privé. Cette discrimination salariale que subissent les femmes au travail n'est qu'un exemple dans une longue liste contre laquelle nous devons lutter. Les femmes ne sont malheureusement pas les seules à faire les frais de discriminations, et ces discriminations ne touchent pas que le monde du travail. Le combat pour l'égalité doit être mené partout et au quotidien, souvent à contre-courant de préjugés encore tenaces, malgré toutes les bonnes intentions affichées. Les avancées gagnées ne le sont pas pour toujours. Les régressions que nous pouvons constater actuellement dans le monde sur le droit des femmes en sont la preuve. Le plan de prévention et de lutte contre les discriminations dont Monsieur EGRON vient de nous tracer les grandes lignes est un outil indispensable et utile dont doit s'emparer l'ensemble des communes afin que les bonnes intentions de l'égalité deviennent vraiment une réalité au quotidien. La quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté qui se termine et qui concerne de plus en plus de communes est une belle initiative pour faire valoir cette volonté et pour faire avancer ces grandes causes. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. D'autres prises de parole ? Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, je salue, moi aussi, le travail fait et tous ceux qui s'y sont engagés, et, bien sûr en tête de peloton Marik FETOUH. Un point de détail, un autre plus important. Je ne trouve pas totalement heureux d'associer dans une même délibération ou une même présentation le handicap et les femmes qui sont majoritaires dans notre pays. Ce sujet de la défense de l'égalité des femmes est un tout en soi.

Le deuxième point est plus important. Aujourd'hui, je crois que le problème de l'égalité salariale est dépassé en ce qui concerne les femmes par l'accès au travail et l'accès au salaire. Nous constatons en effet que de plus en plus de femmes, et de jeunes femmes, pour des raisons, ne nous le cachons pas, culturelles et culturelles, n'accèdent pas à un métier, demeurent à la maison, et il y a là une authentique régression, dont il est bien sûr toujours difficile de parler. Mais je crois que c'est aujourd'hui un sujet qui est plus important socialement et socialement encore que l'égalité salariale. Je me permets de vous le signaler pour vous inviter à vous y pencher et à faire qu'au sortir des études obligatoires un maximum de femmes, si ce n'est la totalité, soient engagées dans un emploi. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Je vous fais remarquer, Madame qu'il y a deux délibérations. Ce n'est pas la même délibération qui traite du handicap et de l'égalité entre les hommes et les femmes. On a joint les choses dans le débat, mais pas dans les délibérations.

Monsieur EGRON veut rajouter quelque chose ?

**M. Jean-François EGRON** : Monsieur le Président, en guise de conclusion, je veux juste citer Kishida TOSHIKO, c'est une auteure et féministe de la fin du XIXe au Japon : « S'il est vrai que les hommes sont meilleurs que les femmes parce qu'ils sont plus forts, alors

pourquoi les lutteurs de sumo ne sont-ils pas au Gouvernement ? » Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Très bonne conclusion. Je remercie donc Monsieur EGRON, Monsieur Marik FETOUH et nos services, là aussi, parce que ce qu'ils ont organisé est de grande qualité. On peut voter avec un seul vote, j'imagine. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Affaires n°44 et 45  
Unanimité**

**M. Patrick PUJOL** : L'affaire n° 74 est regroupée à la demande de la personne qui avait demandé le regroupement. Elle concernait l'exercice 2017, la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et les comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérent, c'est-à-dire le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Carbon-Blanc et le syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac Martignas. Il s'agissait d'une information sans vote.

**M. le Président Alain JUPPE** : Elle est regroupée et il n'y a pas de vote.

**Mme JACQUET**

(n°74) Exercice 2017 - Présentation des rapports annuels sur le Prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et des comptes administratifs des Syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Information

**Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPE** : Donc, on peut passer à la 84, c'est cela ?

**M. Patrick PUJOL** : Voilà. Je vais passer donc à l'affaire n° 84 qui concerne le projet urbain du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul avec une présentation par Monsieur DUCHÈNE.

**M. DUCHENE**

(n°84) Saint-Vincent-de-Paul - Projet urbain du centre-bourg - Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Modification du programme des équipements publics financés par la taxe d'aménagement à taux majoré - Décision - Autorisation

**Michel DUCHÈNE** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention va être très courte, car elle pourrait être en effet un copier-coller de celle que j'avais faite l'an dernier. En effet, si le nombre de logements prévus augmente assez significativement, le taux de logements locatifs sociaux, lui, n'évolue pas se limitant à un taux extrêmement bas de 3 %. Ce n'est pas le nombre relativement élevé d'accessions abordables qui compensera ce manque. Et à Saint-Vincent-de-Paul comme partout ailleurs dans la Métropole, ce type de logements continue de faire cruellement défaut.

Nous n'avons pas non plus changé d'avis, cela n'étonnera sans doute personne, sur le cadeau fiscal fait à HERMÈS que nous dénonçons fermement il y a un an. Nous nous réjouissons toujours bien évidemment des emplois qui seront par contre créés. Je vous remercie. Nous voterons contre cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit effectivement d'une opération d'aménagement de belle envergure qui va profondément dessiner l'avenir de cette commune. Nous saluons l'ambition forte du projet en termes de développement durable et le volontarisme affiché pour faire un projet emblématique des villes en transition. La conception de l'école, avec son usage réversible en tant que zone refuge, est ainsi particulièrement innovante et intéressante. De même, le projet de résidence intergénérationnelle, la participation de la conciergerie solidaire, le projet d'un tiers lieu sont autant d'éléments qui apportent, eux aussi, une plus-value réelle au projet global d'aménagement. Il nous a été communiqué qu'une charte de qualité architecturale, paysagère et environnementale est prévue pour renseigner les opérateurs sur des démarches responsables telles qu'une architecture bioclimatique ou la lutte contre les îlots de chaleur. Reste à voir ensuite la déclinaison concrète des projets réalisés.

Ceci étant dit, notre interrogation demeure quand même sur la répartition de la programmation de logements. Avec seulement 19 logements locatifs sociaux - les 16 autres logements conventionnés relevant de logements pour les personnes âgées - il nous semble que cela demeure encore faible au regard des besoins. Et ce, d'autant plus que l'arrivée d'HERMÈS, avec ses 300 emplois à la clé, devrait générer une demande nouvelle sur le secteur. S'il est donc pertinent de développer l'accession abordable à la propriété, il est fort probable que de nombreux employés de par leur souhait ou de par leur statut professionnel, que ce soit des CDD ou intérim, ne prétendront pas, dans un premier temps, à l'acquisition d'une résidence principale. Aussi, dans le parcours résidentiel, il nous semble toujours important de préserver l'existence d'une offre locative significative, une offre locative sociale, et ce, indépendamment de l'assujettissement ou non de la commune aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). C'est la raison pour laquelle, malgré tout l'intérêt que présente ce projet en termes écologiques, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur Yohan DAVID.

**M. Yohan DAVID** : Comme on parle d'HERMÈS, je rappelle que c'est le 5 décembre que les recrutements par la méthode de simulation seront montés par les Pôles emploi de Lormont et Cenon pour justement que ces recrutements puissent toucher les populations. Les PLIE, les missions locales sont bien associés. Il me semblait que cette information pouvait être importante. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Voilà. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DUCHÈNE.

**M. Michel DUCHÈNE** : Oui, rapidement, pour rappeler à nos collègues qui participent à la Commission urbanisme que l'on n'est pas à 3 % de logements sociaux, mais à 15 %. Une note leur a été envoyée très rapidement après la Commission urbanisme. Je pense qu'ils l'ont reçue, donc, je rappelle, ce n'est pas 3 %, c'est 15 % de logements locatifs sociaux.

Je précise aussi que la commune n'a pas l'obligation légale de réaliser des logements sociaux, et pourtant le Maire a eu cette volonté. Il a eu la volonté non seulement de réaliser des logements sociaux, mais de très grands logements. On a 44 % en T3, 28 % de T4, et 11 % de T5, et en accession abordable. Je pense que c'est un projet très équilibré, de grande qualité et qui permettra au Maire d'accueillir des employés qui pourront loger dans la commune.

**M. le Président Alain JUPPE** : Voilà. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. le Président Alain JUPPE** : Sur le dernier dossier Monsieur PUJOL, il y a quelques éléments nouveaux.

**M. Patrick PUJOL** : Dossier n° 91 qui était sous la délégation de Monsieur ALCALA. Il est demandé un regroupement. Il concernait le plan régional de prévention et gestion des déchets. C'est un avis favorable que proposait d'émettre la Métropole. Il faut voter cette délibération.

**M. ALCALA**

**(n°91) Plan régional de prévention et gestion des déchets - Avis**

**M. le Président Alain JUPPE** : Je remercie le groupe des Verts de fournir une contribution écrite pour abréger le débat, et Monsieur JAY qui s'est retiré aussi. Quels sont les votes là-dessus, sur cette délibération ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Intervention écrite du groupe des Verts

Nous donnerons un avis favorable à ce plan.

Toutefois, il pourrait être plus ambitieux si la collectivité Bordeaux Métropole était plus volontariste. En effet, nous sommes remplis de bonnes intentions : labellisation Zéro Déchets Zéro Gaspillage,



festival ZZ qui a été un beau succès. Toutefois, nous ne devons pas rester sur des effets de communication. Il faut transformer l'essai, avoir la communication et les budgets pour les différents publics citoyens, entreprises. Avoir une politique qui donnerait la priorité à la prévention. Pour cela, il faut s'en donner les moyens en renforçant les animations, en développant l'économie circulaire, dans les documents d'urbanisme avoir un plan de gestion des déchets.

Nous constatons que la production des déchets progresse de 2, 85 %, sur la Métropole : Petit rappel, l'objectif de la loi de transition énergétique c'est moins 10 % entre 2010-2020, nous sommes à moins -1,32 %.

Sommes-nous capables d'analyser les raisons de cette augmentation pour adapter notre politique :

- Impact du tourisme ?
- Nos modes d'alimentation et de consommation
- comment pouvons-nous agir par exemple sur les Fast food qui génèrent du déchet dans leurs locaux, et qui ne font aucun effort de gestion des déchets (cf le reportage de l'émission Envoyé Spécial) mais aussi qui participent à la prolifération de déchets de rue, notamment le week-end ?

Autant de questions auxquelles nous devons apporter des réponses.

Nous pourrions aussi soulever le problème des biodéchets. Une directive européenne sur les déchets du 22 mai 2018 prévoit que « les Etats membres veillent à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023... les biodéchets soient triés et recyclés à la source ou collectés séparément non mélangés avec d'autres types de déchets » (article 22), comment pourrions nous respecter cette directive, nous n'avons pas commencé ? Ou envisager la collecte de ces biodéchets, aujourd'hui seul le compostage est encouragé ?

Pour nous, tant que nous aurons deux incinérateurs qui tournent à plein régime, nous aurons du mal à respecter cette directive.

### **Unanimité**

**M. le Président Alain JUPPE** : Il nous reste encore à examiner un document, c'est la motion de soutien au projet de déviation de la Route Départementale 1215, Porte du Médoc, autrement qualifiée de déviation du Taillan.

Madame la Maire du Taillan, est-ce que vous voulez nous présenter cette motion ?

**Mme VERSEPUY**

**(n°101) Motion de soutien au projet de déviation de la RD 1215 - Portes du Médoc**

**Mme Agnès VERSEPUY** : Monsieur le Président, chers collègues, merci. Effectivement, c'est une motion de soutien au projet de la déviation du Taillan-Médoc qui est un serpent de mer depuis 36 ans. Ce sont à peu près 1 500 poids lourds en moyenne et 20 000 véhicules légers qui passent par le Taillan. C'est un projet qui a été déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'État en 2005. Pour autant, malgré l'attente des populations et la détermination des élus locaux successifs, le projet ne dispose toujours pas des autorisations environnementales lui permettant d'être concrétisé dans sa globalité. Toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues par le Département qui travaille d'arrache-pied sur le dossier, dossier de voirie qui n'a pas été transféré à la Métropole compte tenu de l'historique. Cependant, le Tribunal administratif de Bordeaux a annulé, le 30 juillet dernier, les deux arrêtés préfectoraux qui ouvraient la voie à la réalisation de la

déviations du Taillan. L'État, en la personne de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le Département de la Gironde ont décidé conjointement de faire appel de ces décisions, appel assorti d'une demande de sursis à exécution pour permettre le lancement des travaux.

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a partiellement confirmé le jugement en première instance, notamment en ce qui concerne les espèces protégées. Le dossier est bloqué depuis 36 ans par un papillon, l'Azuré de la sanguisorbe, qui est un petit papillon magnifique. Je tiens à préciser que le travail qui a été fait de compensation et de déplacement de l'espèce par le Département est considérable. Afin de signer un nouvel arrêté répondant aux exigences de la loi ainsi qu'aux observations du Juge administratif, un avis favorable du Conseil national de la protection de la nature est nécessaire. Le dossier est étudié actuellement. Le dernier dossier présenté par le Département en juin 2018 a reçu un avis défavorable tant que 4 points formels ne seront pas précisés, et ces 4 points ne concernent pas le papillon. C'est encore autre chose qui arrive là. Un nouveau dossier répondant à ces questions a été déposé à la DREAL par le Département le 14 novembre 2018. Actuellement, ce sont les villes concernées, le Département et la Métropole - et je vous en remercie, Monsieur le Président qui essaient de tous aller dans le même sens pour faire en sorte que cela avance. On a des morts tous les ans. Avant l'été, un camion a perdu sa remorque sur le bord de la route, qui est allée s'écraser sur le trottoir. Dieu merci, il n'y avait personne sur le moment. On a été obligé de mettre des Blocstops devant nos écoles et prochainement devant les commerces au bord de la route. C'est juste invivable. Avec toute la sensibilité que j'ai pour les questions écologiques, c'est une catastrophe que l'on vit. Donc, merci pour ceux qui soutiendront.

Par la présente motion, Bordeaux Métropole : propose de soutenir l'action du Département pour obtenir la signature de l'arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégées avec tout un travail incroyable, je le précise encore, qui a été fait ; souhaite participer à la mise en œuvre des mesures compensatoires au projet de la déviation et participer au Comité de pilotage du suivi des mesures environnementales sur son territoire, et demande la réalisation au plus vite des travaux de la route dans le respect des dispositions du Code de l'environnement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Je qualifierai cette opération d'utilité humaine. Nous respectons tous évidemment les exigences de l'environnement et la protection des espèces, mais quand on a en balance la sécurité des personnes et des enfants en particulier, et puis le devenir d'un papillon qui sera par ailleurs réinstallé sur d'autres territoires, je crois qu'il y a un moment où il faut quand même prendre des décisions claires et un peu courageuses.

Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voterai bien sûr cette délibération comme je la présenterai à mon Conseil municipal la semaine prochaine. Simplement pour rappeler, pour que cela soit au compte-rendu, que les mesures d'accompagnement vis-à-vis des maisons déjà construites qui vont se trouver à 180 mètres de cette nouvelle déviation devront bien être prises en compte, tel que cela avait été prévu dans le projet de déviation. Voilà. Je tenais quand même à le souligner parce que c'est bien de protéger par 90 ha l'Azuré de la sanguisorbe, mais il y a désormais des habitants qui vont avoir une route qui va passer à côté de chez eux alors qu'ils n'avaient rien du tout. Des mesures sont prévues. Je souhaite qu'elles soient conformes à ce qui avait été mis dans le dossier d'enquête publique de 2005, tout simplement.

**M. le Président Alain JUPPE** : Cela va de soi. Qui est contre cette motion ? Pas d'abstentions ? Abstention des Verts.

**Unanimité des suffrages exprimés –**

**Motion adoptée**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame  
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. le Président Alain JUPPE** : Je vous donne rendez-vous dans le hall.

Merci beaucoup.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 52.*

Le Secrétaire de séance

M. PUJOL